



CITIBANK CANADA

Bâle III – Pilier 3

Au 31 décembre 2019

100
ANS AU
CANADA

Table des matières

1. Champ d’application	1
Divulgations qualitatives	1
Les répercussions du Coronavirus (COVID-19)	1
2. Structure du capital	2
Divulgations qualitatives	2
Divulgations quantitatives	2
3. Adéquation des fonds propres	3
Divulgations qualitatives	3
Divulgations quantitatives	5
4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques	6
Divulgations qualitatives	6
Divulgations quantitatives	9
5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l’approche standard et coefficients prudentiels pour les approches fondées sur les NI.....	14
6. Atténuation du risque de crédit	15
Divulgations qualitatives	15
Divulgations quantitatives	16
7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie.....	17
Divulgations qualitatives	17
Divulgations quantitatives	18
8. Titrisation	18
9. Risque de liquidité.....	19
Divulgations qualitatives	19
Divulgations quantitatives	20
10. Risque du marché – Divulgations pour les banques utilisant la méthode des modèles internes (MMI) pour les portefeuilles de négociation	21
Divulgations qualitatives	21
Divulgations quantitatives	25
11. Risque opérationnel	26
12. Actions – Divulgation des positions du portefeuille d’intermédiation bancaire	29
13. Risque lié aux taux d’intérêt dans le portefeuille d’intermédiation bancaire	29
Divulgations qualitatives	29

Table des matières

Divulgations quantitatives	30
14. Rémunération	31
Gouvernance.....	31
Philosophie de rémunération de Citi	31
Haute direction et autres preneurs de risques importants	32
Structures de la rémunération.....	33
Mesure du rendement	37
Gestion du rendement	39
Divulgations quantitatives	40

1. Champ d'application

Divulgations qualitatives

Le présent document porte sur les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier de Bâle III pour Citibank Canada (la « Banque ») et l'ensemble de ses filiales. Les exigences relatives à la consolidation aux fins de la comptabilité ou de la réglementation sont les mêmes. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Il n'existe aucune restriction précise concernant le transfert de fonds ou de fonds propres réglementaires des filiales de la Banque, si ce n'est qu'il faut obtenir les approbations nécessaires du conseil d'administration ou des membres de la direction des entités pertinentes, ou des deux, avant d'effectuer tout changement.

La Banque est une sous-filiale en propriété exclusive de Citibank N.A., et elle est autorisée à exploiter une banque au Canada avec tous les pouvoirs bancaires prévus par la *Loi sur les banques* en tant que filiale de banque étrangère. La société mère directe de la Banque est Citibank Overseas Investment Corporation et sa société mère ultime est Citigroup Inc.

Les divulgations suivantes ont été préparées dans le seul but d'expliquer les éléments sur lesquels la Banque s'est fondée pour préparer et divulguer les renseignements relatifs aux exigences en matière de fonds propres, à la gestion de certains risques et à la rémunération de la haute direction. Les divulgations ne constituent en rien des états financiers, et elles ne doivent pas servir à prendre des décisions de placement ou à se former un jugement sur la Banque ou ses sociétés liées, Citigroup Inc. et Citibank, N.A. Sauf indication contraire, les renseignements financiers exprimés en dollars canadiens ont été arrondis au millier de dollars le plus près.

Les répercussions du Coronavirus (COVID-19)

Après le 31 décembre 2019, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. La situation est évolutive et les villes et les pays du monde entier réagissent de différentes manières pour faire face à la pandémie. La Banque continue de surveiller les répercussions de la pandémie sur ses activités et ses filiales. L'ampleur des répercussions causées par la pandémie de COVID-19 sur la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque dépendra de l'évolution de la pandémie qui demeure imprévisible.

2. Structure du capital

Divulgations qualitatives

Le capital réglementaire de la Banque est principalement composé de fonds de catégorie 1 incluant des actions ordinaires, des réserves et des bénéfices non distribués (rajustés pour éliminer certains profits et pertes liés aux fluctuations du propre écart de crédit de la Banque) et des ajustements réglementaires. Les fonds propres de catégorie 2 de la Banque comprennent une part admissible de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables des stades 1 et 2.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 décembre :

	2019	2018
Actions ordinaires (sans valeur nominale; sans limites, autorisées; 16 903 actions émises (2018 – 16 903 actions émises))	422 910	1 048 598
Réserves admissibles	10 080	10 080
Bénéfices non distribués rajustés	733 593	724 422
Cumul des autres éléments du résultat global aux fins des fonds propres	(8 964)	(6 598)
<u>Moins :</u>		
Gain/perte à la juste valeur nette cumulative après impôt découlant de l'évolution du risque de crédit de l'institution, y compris les rajustements de la valeur de la dette sur les instruments dérivés	(423)	2 468
Fonds propres bruts de catégorie 1	1 158 042	1 774 034
<u>Déductions des fonds propres de catégorie 1</u>		
Logiciels incorporels (nets du passif d'impôt différé)	–	40 256
Actifs d'impôt différé, excluant les actifs découlant de différences temporaires (nets du passif d'impôt différé admissible)	16 102	–
Fonds propres bruts de catégorie 1 rajustés	1 141 940	1 733 778
Fonds propres de catégorie 2 : réserve des stades 1 et 2 admissible	5 000	5 000
Total des fonds propres admissibles	1 146 940	1 738 778

En 2019, la somme de 550 000 \$ (2018 – 117 237 \$) a été remboursée aux actionnaires en tant que réduction des fonds propres déclarés, par résolution spéciale de l'unique actionnaire. De plus, le 1^{er} janvier 2019, Citibank Canada a vendu sa participation dans Citi Canada Technology Services ULC à une partie liée pour 75 688 \$.

3. Adéquation des fonds propres

Divulgations qualitatives

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque a adopté les nouvelles lignes directrices du BSIF, qui sont fondées sur « *Bâle III : Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires – Décembre 2010 (texte révisé en juin 2011)* », communément appelé Bâle III, publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB »). De concert avec « *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* », ces accords décrivent les réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer les règles internationales en matière de fonds propres et de liquidité, dans le but d'accroître la résilience du secteur bancaire.

Le CBCB a instauré une réforme de Bâle III par l'entremise des changements réglementaires apportés au cours des dernières années, et conçus pour corriger les lacunes des banques en matière de résilience qui ont été mises au jour pendant la crise financière. La réforme finale de Bâle III, publiée en décembre 2017, visait à accroître la crédibilité du calcul des actifs pondérés (« AP ») en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques, ce qui comprenait des changements relatifs aux dispositifs du risque de crédit, du risque d'exploitation, du ratio d'endettement (« RE ») et du rajustement de la valeur du crédit (RVC). Les changements relatifs au RVC sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014. Le nouveau dispositif de RE est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le CBCB a également émis une ligne directrice finale concernant une approche standard visant à évaluer l'exposition au risque de crédit de contrepartie, comprenant une approche intégrale non modélisée permettant d'évaluer le risque de crédit de contrepartie associé aux instruments dérivés de gré à gré, aux instruments dérivés cotés en bourse et aux opérations de règlement à long terme. La nouvelle approche standard du risque de crédit de contrepartie (« AS-RCC ») remplace la méthode d'évaluation du risque courant (« MERC ») et la méthode standard (« MS ») dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres. La méthodologie de l'AS-RCC a été finalisée en avril 2014 et mise en œuvre le 1^{er} janvier 2019 par le BSIF.

Les ratios de fonds propres de la Banque selon les règles de Bâle III ont été calculés à l'aide de l'approche standard intégrale.

Les niveaux de fonds propres des banques canadiennes sont réglementés par les lignes directrices susmentionnées. Les fonds propres réglementaires sont répartis dans les catégories suivantes : Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (« CET 1 »), catégorie 1 et le total des fonds propres. Les fonds propres de catégorie 1 sont principalement composés des éléments les plus durables du capital, et ils sont constitués essentiellement d'actions ordinaires, de réserves et de bénéfices non distribués. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent une part admissible de la réserve collective totale pour pertes sur créances irrécouvrables. Le capital total est défini comme le total des fonds propres de catégorie 1 et 2, moins certaines déductions prévues par le BSIF.

La Banque a mis en place un processus de gestion des fonds propres qui permet d'estimer, de déployer et de surveiller ses fonds propres disponibles et d'en évaluer l'adéquation. Ce processus de gestion des fonds propres vise plusieurs objectifs : dépasser les exigences réglementaires et maintenir une structure de capital efficiente qui assure un juste équilibre entre d'excellents ratios de fonds propres et un rendement satisfaisant pour les actionnaires de la Banque.

Les principaux ratios de fonds propres de la Banque sont conservés quotidiennement à des niveaux appropriés, conformément aux lignes directrices du BSIF. La Banque a constamment affiché des ratios supérieurs aux exigences réglementaires en 2019 et en 2018. Le conseil d'administration de la Banque (le « Conseil ») examine ces ratios tous les trimestres.

Pour calculer les ratios réglementaires, on divise les fonds propres CET 1, de catégorie 1 et le capital total par les actifs pondérés en fonction des risques (actifs pondérés). Le calcul des risques pondérés est défini par les règles édictées par le BSIF relativement aux expositions au bilan et hors bilan, et il inclut des montants pour l'exposition au risque de marché associée au portefeuille de négociation de la Banque et l'exposition au risque opérationnel associée au risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, des employés ou encore d'événements externes.

En outre, le BSIF établit officiellement des minimums de fonds propres fondés sur les risques pour les institutions de dépôts. Ces minimums s'établissent actuellement à un ratio de 7,0 % pour les CET 1 (2018 – 7,0 %), à un ratio de 8,5 % pour les fonds propres de catégorie 1 (2018 – 8,5 %) et à un ratio de 10,5 % pour le total des fonds propres (2018 – 10,5 %). En plus des ratios applicables aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, les banques canadiennes doivent s'assurer que leur ratio de levier financier, qui est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale, est supérieur au niveau minimal. Le calcul de l'exposition totale est déterminé par des règles prescrites par le BSIF et comprend les expositions au bilan, les expositions aux instruments dérivés, les expositions aux cessions temporaires de titres et d'autres expositions hors bilan. Le ratio de levier financier minimal pour la Banque est de 4 % (2018 – 4 %).

Dans son cadre de gestion des fonds propres, la Banque a mis en place un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (« EAFPI »), qui permet de fixer des objectifs de fonds propres internes adaptés à son profil de risque, à ses plans d'affaires et à son environnement opérationnel.

L'EAFPI est le processus principal utilisé par Citibank Canada pour évaluer les niveaux de capitaux dans des conditions d'exploitation normales et des conditions de crise, en tenant compte de facteurs internes et externes et de risques importants qui peuvent avoir un impact sur les niveaux de capital de Citibank Canada, ainsi que du degré de détermination de la direction à assurer l'adéquation des capitaux.

Le cadre EAFPI de la Banque repose sur des objectifs de fonds propres quantitatifs visant à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de fonds propres pour réaliser ses objectifs stratégiques et que toutes les parties prenantes sont convenablement protégées contre les situations de crise. Ces objectifs comprennent :

1. Force des fonds propres : Objectifs de fonds propres quantitatifs

- *Fonds propres dans un scénario de base* : Maintenir des niveaux de fonds propres réels et prévus supérieurs aux objectifs internes pleinement intégrés de Bâle III.
- *Fonds propres dans un scénario de crise* : Maintenir des ratios de fonds propres prévus dans des scénarios de crise supérieurs aux seuils internes de fonds propres de Bâle III (au sens du processus de l'EAFPI).
- *Ressources financières disponibles (« RFD ») par rapport au capital de risque* : Maintenir un RFD égal aux fonds propres de catégorie 1 de Citibank Canada selon Bâle III, au-delà du capital de risque et comprenant la marge pour capital de risque. L'utilisation du capital de risque en fonction du type de risque (crédit, marché et opérationnel) doit être suivie.
- *Liquidités* : Maintenir les niveaux de liquidité de base réels et prévus au-dessus des seuils internes, définis comme suit :

- i) le ratio Adéquation et positionnement des liquidités de résolution / scénario de crise lié à une grave perturbation du marché,
- ii) le ratio de couverture des liquidités et
- iii) le scénario des liquidités 2 / grave perturbation du marché.

2. Capacité bénéficiaire brute : Niveau de tolérance au risque de Citibank Canada

- Citibank Canada équilibre la prise de risques en fonction de sa capacité bénéficiaire brute et de sa base de dépenses de manière à ce que les pertes pouvant découler d'un scénario de crise modérée puissent être absorbées par les bénéfices nets prévus et n'entraînent pas de réduction importante des fonds propres. Le ratio de tolérance au risque (« RTR ») est le ratio de bénéfices avant impôt (numérateur) et des pertes attribuables à une crise selon un scénario de probabilité d'une année sur dix (dénominateur).

Le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de liquidité, le risque de crédit et les risques dont la divulgation est exigée par le deuxième pilier sont les éléments de risque inclus dans le cadre EAFPI de la Banque.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume les AP, les expositions, les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier de la Banque dont la divulgation est exigée par le premier pilier au 31 décembre :

	2019	2018
Risque de crédit (approche standard)		
Entreprises	1 368 844	1 588 643
Banque	243 654	305 150
Opérations	326 328	1 060 429
Détail	49 982	29 199
Autre	458 715	814 946
Sous-total du risque de crédit	2 447 523	3 798 367
Risque de marché (méthode des modèles internes)	247 338	466 800
Risque opérationnel (approche des indicateurs de base)	530 563	575 688
Total des AP	3 225 424	4 840 855
Exposition totale	8 568 746	9 426 463
Ratio de fonds propres CET 1	35,40 %	35,82 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	35,40 %	35,82 %
Ratio de capital total	35,56 %	35,92 %
Ratio de levier financier total	13,33 %	18,39 %

4. Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques

Divulgations qualitatives

Le risque de crédit représente un risque de perte découlant de la détérioration de la qualité du crédit d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un tiers ou d'un émetteur ou du non-respect de ses obligations contractuelles.

Le risque de crédit est présent dans plusieurs activités commerciales de la Banque, y compris :

- Les prêts aux entreprises;
- Les titres de créance structurés;
- Les cessions temporaires de titres (conventions de rachat et conventions de revente, emprunts et prêts de titres).

Le risque de crédit découle également des activités de règlement et de compensation, lorsque la Banque transfère un actif avant d'avoir reçu la contre-valeur ou avance des fonds pour régler une transaction au nom d'un client. Le risque de concentration, au sein du risque de crédit, est le risque associé à la concentration de l'exposition au crédit lié à un client, un secteur, une région ou une autre catégorie en particulier.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants auxquels Citibank Canada est exposée en tant qu'institution. Par conséquent, la Banque possède un cadre bien établi qui sert à la gestion du risque de crédit dans l'ensemble de ses activités. Ce cadre comprend une définition de la tolérance au risque, des limites de crédit et des politiques en matière de crédit. La gestion du risque de crédit de la Banque comprend également des processus et des politiques concernant la reconnaissance des problèmes, ce qui comprend des « listes de surveillance », l'examen de portefeuilles, des cotes de crédit mises à jour et des déclencheurs de classification. En ce qui concerne les activités de règlement et de compensation de la Banque, si un problème survient, Citibank Canada transfère généralement le client à un modèle d'exploitation sécurisé (avec garanties). Généralement, les marges de règlement et de compensation intrajournalières de la Banque sont non visées par des engagements et peuvent être annulées en tout temps. Pour la gestion du risque de concentration au sein du risque de crédit, Citibank Canada possède un cadre établi de gestion de la concentration qui comporte des limites applicables aux secteurs.

La tenue à jour de cotes de risque exactes et uniformes dans l'ensemble du portefeuille de crédit institutionnel permet de comparer le risque de crédit dans tous les secteurs et pour tous les produits. Les cotes de risque de crédit de la contrepartie expriment la probabilité de défaut lié à une contrepartie et reposent principalement sur des modèles statistiques validés, des modèles de carte de pointage et des cotes établies par des agences de cotation externes (dans certaines circonstances bien précises), en combinaison avec des facteurs propres au débiteur obligataire ou au marché, comme l'expérience de la direction, la position concurrentielle, l'environnement réglementaire et le prix des produits de base. Des cotes de risque sont attribuées aux installations et expriment la probabilité de défaut du débiteur obligataire et les facteurs qui ont un impact sur la perte en cas de défaut de l'installation, comme des sûretés et le soutien des sûretés. Les cotes internes des débiteurs obligataires qui correspondent généralement à la cote BBB et plus désignent des cotes de bonne qualité, tandis que les cotes inférieures désignent des cotes de moindre qualité. Le portefeuille et les dérogations aux limites par secteur d'activité font l'objet d'un examen par le conseil d'administration au moins une fois par trimestre.

Les prolongations de crédit pour une relation donnée sont assujetties à des approbations, à des restrictions et à des procédures de surveillance. Lors de l'évaluation de la prolongation de crédit d'un client, le niveau de risque d'un instrument dérivé est déterminé en additionnant le coût de remplacement courant de l'instrument et la hausse éventuelle du coût de remplacement pour la durée de vie restant à courir de l'instrument.

Modèle de dépréciation des créances irrécouvrables prévues conformément à la norme de dépréciation IFRS 9

Chaque date de déclaration, la Banque vérifie s'il existe une preuve objective indiquant que des actifs financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur dans les profits ou les pertes ont subi une dépréciation. Un actif financier subit une dépréciation lorsqu'une preuve objective démontre qu'un événement générateur de pertes opérationnelles s'est produit après la reconnaissance initiale de l'actif, et que cet événement a des répercussions sur les flux de trésorerie futurs de cet actif qui peuvent être évaluées de manière fiable.

La Banque examine la preuve de dépréciation des prêts au niveau de l'actif concerné, mais aussi au niveau collectif. Chaque prêt qui revêt une importance propre est évalué afin de déterminer s'il a subi une dépréciation particulière. Tous les prêts qui revêtent une importance propre et pour lesquels aucune dépréciation particulière n'a été constatée sont ensuite évalués collectivement en vue de détecter toute dépréciation qui n'aurait pas encore été décelée. Les prêts qui n'ont pas d'importance propre sont soumis à une évaluation collective afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation; pour ce faire, on regroupe les prêts qui affichent des caractéristiques de risque semblables.

Lorsqu'elle évalue la dépréciation collective, la Banque utilise la modélisation statistique des tendances historiques en ce qui concerne la probabilité de défaut, les délais de recouvrement et le montant de perte subie, ajustées en tenant compte de l'opinion de la direction quant à savoir si la situation économique et le contexte du crédit actuels sont tels que les pertes réelles risquent d'être supérieures, ou inférieures, aux résultats de la modélisation historique. Les taux de prêts non remboursés, les taux de pertes et le délai estimatif des recouvrements futurs sont périodiquement comparés aux résultats réels pour s'assurer qu'ils demeurent d'actualité.

Les réserves pour créances irrécouvrables sont évaluées à chaque date de clôture selon un modèle de dépréciation des créances irrécouvrables attendues en trois stades selon lesquels chaque actif financier est classé dans l'un des stades ci-dessous :

- **Stade 1 :** De la reconnaissance initiale d'un actif financier à la date à laquelle l'actif a connu une augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une réserve pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables qui devraient résulter des défauts attendus au cours des 12 prochains mois. Les intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute de l'actif.
- **Stade 2 :** À la suite de l'augmentation significative du risque de crédit par rapport à sa reconnaissance initiale, une réserve pour pertes est comptabilisée, égale aux créances irrécouvrables attendues au cours de la vie restant à courir de l'actif. Les intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute de l'actif.

Les créances irrécouvrables des actifs financiers aux stades 1 et 2 sont calculées comme valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus à la Banque conformément au contrat et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir).

- **Stade 3** : Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, une réserve pour pertes de crédit attendues égale à la durée de vie totale doit être comptabilisée. Les créances irrécouvrables sont calculées comme la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Le produit de l'intérêt calculé selon la valeur comptable de l'actif, nette de la réserve pour pertes, plutôt que selon sa valeur comptable brute.

La preuve qu'un actif financier est déprécié comprend des données observables qui sont portées à l'attention de la Banque, notamment :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital;
- il devient probable que l'emprunteur fasse faillite ou subisse une autre réorganisation financière;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- des données observables indiquant qu'il y a une diminution quantifiable des flux de trésorerie futurs estimés d'un portefeuille d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée aux actifs financiers individuels du portefeuille, y compris : des changements défavorables dans le statut de paiement des emprunteurs du portefeuille et les conditions économiques nationales ou locales qui sont en corrélation avec les défauts des actifs du portefeuille.

Les prêts sont radiés lorsqu'il n'existe aucune probabilité réaliste de recouvrement.

L'estimation d'une perte sur prêt attendue (« PPA ») doit être objective et pondérée en fonction des probabilités, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables d'événements à venir et des conjonctures économiques à la date de la déclaration. L'estimation tient également compte de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur d'une PPA est principalement déterminée par une évaluation de la probabilité de défaut (« PD »), de la perte en cas de défaut (« PCD ») et de l'exposition en cas de défaut (« ECD ») de l'actif financier, où les insuffisances de trésorerie sont actualisées à la date de la déclaration. Pour un actif financier en stade 1, la Banque utilise une PD de 12 mois, tandis qu'un actif financier en stade 2 et en stade 3 utilise une PD à vie afin d'estimer une provision pour dépréciation.

Divulgations quantitatives

Le tableau suivant représente les expositions au risque de crédit brutes totales de la Banque pour les instruments financiers, évaluées selon le montant dû au 31 décembre :

	2019		2018	
	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle	Montant dû	Moyenne cumulative annuelle
Ressources de trésorerie	6 450	95 549	246 963	125 758
Titres – Juste valeur par le biais du résultat*	1 344 137	1 216 913	949 184	768 133
Titres – Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global**	1 547 493	1 475 547	1 960 425	1 464 515
Prêts, nets de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables	1 249 724	1 113 621	1 177 130	910 016
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	2 704 468	2 512 552	2 276 488	1 661 419
Instruments financiers dérivés	538 734	680 740	938 938	3 170 616
Autres actifs	621 231	902 453	564 631	863 452
Total	8 012 237	7 997 345	8 113 759	8 963 909

* Juste valeur par le biais du résultat

** Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit représente la répartition des ressources de trésorerie, des valeurs, des prêts et des responsabilités des clients en vertu d'acceptations de la Banque qui peuvent être attribués pour des contreparties externes par segment géographique où le risque est assumé en dernier ressort au 31 décembre :

	2019	2018
Canada	6 737 437	6 116 269
Autres pays	114 835	493 921
Total	6 852 272	6 610 190

Le tableau qui suit représente la ventilation des ressources de trésorerie, des valeurs, des prêts et des autres éléments d'actif de la Banque selon l'échéance contractuelle restant à courir au 31 décembre :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	2019 TOTAL	2018 TOTAL
ACTIFS					
Ressources de trésorerie	6 450	–	–	6 450	246 963
Titres – Juste valeur par le biais du résultat	1 125 810	73 276	145 051	1 344 137	949 184
Titres – Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	1 547 493	–	–	1 547 493	1 960 425
Prêts	1 232 441	17 283	–	1 249 724	1 177 130
Titres achetés dans le cadre de contrats de revente et de titres empruntés	2 704 468	–	–	2 704 468	2 276 488
Autres actifs	605 051	16 102	78	621 231	564 631
	7 221 713	106 661	145 129	7 473 503	7 174 821

Le tableau qui suit représente l'analyse du coût de remplacement courant du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque par segment géographique où le risque est assumé en dernier ressort, compte non tenu des accords-cadres de compensation, au 31 décembre :

	2019	2018
Canada	129 176	267 940
États-Unis	396 985	193 326
Autres pays	12 573	477 672
Total	538 734	938 938

Le tableau qui suit représente la répartition du coût de remplacement courant de la Banque par type de contreparties au 31 décembre :

	2019	2018
Institutions financières	241 393	511 036
Gouvernements	57 774	68 265
Autres contreparties	239 567	359 637
Total	538 734	938 938

Le tableau qui suit représente la répartition du portefeuille de valeurs mobilières de la Banque par type de contreparties au 31 décembre :

	2019	2018
Titres de juste valeur par le biais du résultat		
Titres émis par :		
– Gouvernement fédéral canadien	218 327	280 065
Titres de spéculation	1 125 810	669 119
	1 344 137	949 184
Titres de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global		
Titres émis/garantis par :		
– Gouvernement fédéral canadien	1 547 493	1 960 425
	1 547 493	1 960 425
Total	2 891 630	2 909 609

Le tableau qui suit représente la répartition du portefeuille de prêts bruts de la Banque par catégorie et par région où le risque est assumé en dernier ressort au 31 décembre :

	2019	2018
Canada		
Prêts aux entreprises :		
Gouvernements et institutions financières	234 168	219 871
Immobilier	197 467	139 739
Autre	298 892	317 783
Prêts hypothécaires :		
Résidentiels	71 844	21 897
Non résidentiels	402 479	294 203
Consommateur	46 674	21 535
	1 251 524	1 015 028
Autres pays		
États-Unis	938	1 613
Autres pays	1 968	165 079
	2 906	166 692
Moins : réserve pour pertes sur créances irrécouvrables	4 706	4 590
Total	1 249 724	1 177 130

La Banque n'a eu aucun prêt ayant subi une dépréciation ni aucun prêt en souffrance en 2019 et 2018.

Le tableau qui suit résume l'évolution de la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables de la Banque en 2019 et en 2018 :

Classification de crédit	2019				2018
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	TOTAL
Prêts					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2019	4 153	464	–	4 617	4 573
Transfert au stade 1	464	(464)	–	–	–
Transfert au stade 2	(340)	340	–	–	–
Transfert au stade 3	–	–	–	–	–
Réévaluation nette de la réserve pour pertes	(97)	–	–	(97)	(257)
Frais de montage	177	83	–	260	1 104
Sorties du bilan et échéances	(74)	–	–	(74)	(830)
Réserve totale pour pertes sur créances irrécouvrables	4 283	423	–	4 706	4 590
Radiations	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–
	4 283	423	–	4 706	4 590
Titres de créances					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2019	161	–	–	161	240
Transfert au stade 1	–	–	–	–	–
Transfert au stade 2	–	–	–	–	–
Transfert au stade 3	–	–	–	–	–
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	–	–	–	–	(113)
Frais de montage	123	–	–	123	34
Sorties du bilan et échéances	(161)	–	–	(161)	–
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	123	–	–	123	161
Radiations	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–
	123	–	–	123	161
Autres actifs					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2019	27	–	–	27	73
Transfert au stade 1	–	–	–	–	–
Transfert au stade 2	–	–	–	–	–
Transfert au stade 3	–	–	–	–	–
Nouvelle mesure nette de déduction pour perte	–	–	–	–	–
Frais de montage	103	–	–	103	27
Sorties du bilan et échéances	(26)	–	–	(26)	(73)
Provision totale pour pertes sur créances irrécouvrables	104	–	–	104	27
Radiations	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–
	104	–	–	104	27
Autres instruments de crédit¹					
Solde en date du 1 ^{er} janvier 2019	195	–	–	195	114
Transfert au stade 1	–	–	–	–	27
Transfert au stade 2	–	–	–	–	–
Transfert au stade 3	–	–	–	–	–
Réévaluation nette de la réserve pour pertes	1	–	–	1	36
Frais de montage	–	2	–	2	55
Sorties du bilan et échéances	(131)	–	–	(131)	(10)
Réserve totale pour pertes sur créances irrécouvrables	65	2	–	67	222
Radiations	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–
	65	2	–	67	222
TOTAL	4 575	425	–	5 000	5 000

¹ Enregistré dans les autres passifs du bilan consolidé de la situation financière.

Le solde relatif à la réserve pour pertes sur créances irrécouvrables à la fin de chaque exercice ne comprend que la réserve collective. La réserve de stade 1 et de stade 2 inclut les montants relatifs aux portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et des services bancaires aux particuliers, et une quote-part non affectée.

Le tableau qui suit résume l'exposition aux stades 1 et 2 pour le portefeuille de prêts des services bancaires aux entreprises par secteur d'activité :

	2019	2018
Énergie	–	12
Aliments, boissons et tabac	163	177
Produits chimiques	2	6
Services professionnels	–	2
Métaux et exploitation minière	–	–
Équipements et services de santé	1	1
Technologie, médias et divertissement	–	–
Biens durables, commerce de détail et vêtements	13	5
Banques	2	165
Produits du bâtiment et services connexes	5	2
Biens d'équipement	18	18
Papiers, produits forestiers et emballages	1	–
Énergie électrique	–	–
Logistique	3	–
Autre	–	–
Total	208	388

Le tableau qui suit résume l'exposition aux stades 1 et 2 pour le portefeuille de prêts des services bancaires par programme :

	2019	2018
Prêts hypothécaires commerciaux	692	739
Prêts sur marge	260	30
Prêts non garantis	18	12
Financement d'aéronefs	44	7
Prêts hypothécaires résidentiels	16	1
Autre	17	5
Total	1 047	794

5. Risque de crédit – Divulgations pour les portefeuilles assujettis à l’approche standard et coefficients prudentiels pour les approches fondées sur les NI

La Banque utilise l’*approche standard intégrale*. Cette approche incorpore des données provenant d’un organisme externe d’évaluation du crédit (OEEC) pour les créances d’emprunteurs souverains, des gouvernements provinciaux canadiens et des mandataires admissibles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux canadiens et l’exposition au risque de la société. En ce qui concerne les expositions envers les banques (et les maisons de courtage admissibles), les données provenant de l’OEEC sont utilisées afin d’appliquer les pondérations de risque pertinentes. Ces données concernent l’évaluation du crédit des emprunteurs souverains dans le pays de constitution en société de la banque. La Banque a recours principalement à Standard and Poor’s (S&P) pour obtenir l’information nécessaire à cette approche.

Le tableau qui suit résume l’exposition au risque de crédit nette de la Banque (après atténuation des risques) pour chaque tranche de risque au 31 décembre :

Tranche de risque	2019	2018
250 %	–	39 402
150 %	13 186	1 369
100 %	1 607 439	2 535 150
50 %	277 027	192 354
35 %	9 452	21 897
20 %	1 016 861	3 827 301
0 %	4 520 693	2 855 310
Total	7 444 658	9 472 783

6. Atténuation du risque de crédit

Divulgations qualitatives

Dans le cadre de ses activités globales de gestion du risque, Citibank Canada utilise des sûretés, des cautionnements et la compensation de l'exposition aux instruments dérivés afin d'atténuer le risque de crédit.

Les opérations sur dérivés sont consignées dans des accords-cadres standard de l'industrie qui prévoient qu'à la suite d'un événement de défaut, la partie qui n'est pas en défaut peut rapidement mettre fin à toutes les opérations entre les parties et établir le montant net devant être payé à la partie en défaut ou par celle-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des sûretés sur certaines opérations sur les marchés financiers afin de réduire son exposition au risque de crédit de la contrepartie. La Banque est habituellement autorisée à vendre ou à grever de nouveau le bien reçu en garantie, étant entendu qu'elle a l'obligation de rendre le bien à l'expiration de l'entente, aux conditions d'usage habituellement applicables aux instruments dérivés standard, aux emprunts de valeurs et aux prises en pension de valeurs.

Dans le cas des sûretés utilisées pour compenser les opérations sur marchés financiers, la Banque suit la politique relative à la gestion mondiale des sûretés ainsi que les normes en matière de sûreté relatives au portefeuille de négociation de l'Institutional Clients Group (ICG). Cette politique décrit les règles applicables aux marges données en garantie ou transférées en tant que mécanisme d'atténuation des risques reconnu par la loi, et elle exige que tous les instruments dérivés faisant l'objet d'une marge soient visés par des ententes-cadres de l'ISDA, des annexes de soutien au crédit, des accords-cadres de compensation de la FIA ou l'équivalent, si les lois locales imposent une telle obligation.

La Banque détient des sûretés sur les prêts sous la forme de créances hypothécaires sur les biens, d'autres garanties enregistrées sur les biens et des cautionnements. En général, la sûreté est examinée au moins une fois par année ou en cas de déclassification d'une installation garantie à la liste de surveillance de niveau passable ou à un niveau inférieur.

Dans le cas des sûretés qui servent à garantir un prêt, la Banque suit la politique mondiale relative à la gestion des sûretés de concert avec les normes relatives au portefeuille bancaire pour la gestion des sûretés de l'ICG. Cette politique décrit les biens admissibles pouvant être donnés en nantissement au soutien des expositions aux risques des portefeuilles bancaires, les procédures d'évaluation des biens donnés en garantie, les processus de communication de renseignements et les mécanismes de contrôle.

Les procédures d'évaluation sont différentes lorsque ces biens sont des titres au comptant facilement négociables plutôt que des biens matériels. La surveillance des titres au comptant facilement négociables est généralement plus fréquente que pour les biens matériels, et elle peut dépendre du produit, de l'emplacement géographique ou de la volatilité du titre.

Le portefeuille de prêts des services bancaires aux particuliers reçoit des cautionnements importants en contrepartie de ses risques. Ces cautionnements prennent essentiellement la forme de cautionnements personnels de particuliers exerçant un contrôle sur le débiteur, ainsi que d'entités affiliées au débiteur.

La Banque reçoit généralement moins de cautionnements pour ses portefeuilles de prêts des services bancaires aux entreprises et ses portefeuilles d'instruments dérivés de gré à gré. Les garants sont surtout les sociétés mères et les filiales du débiteur.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2019, la baisse éventuelle du coût de remplacement courant en vertu des accords-cadres de compensation avec des clients administrés par des tiers et des parties liées pour le portefeuille d'instruments dérivés de la Banque s'est établie à 0,2 milliard de dollars (2018 – 0,3 milliard de dollars) et à 0 milliard de dollars (2018 – 0,3 milliards de dollars) respectivement. Après pondération des risques, les bénéfices tirés de la compensation avec des clients administrés par des tiers et des parties liées se sont élevés à 0,2 milliard de dollars (2018 – 0 milliard de dollars) et à 0,1 milliard de dollars (2018 – 0,1 milliard de dollars) respectivement.

Au 31 décembre 2019, la Banque détenait pour 200 millions de dollars (2018 – 216 millions de dollars) de biens pris en garantie, soit en espèces et en titres pour son portefeuille d'instruments dérivés, desquels aucun titre (2018 – 0 milliard de dollars) n'a été redonné en garantie. Sur le total des sûretés détenues, 130 millions de dollars (2018 – 189 millions de dollars) proviennent de clients administrés par des tiers et 70 millions de dollars (2018 – 26 millions de dollars) proviennent de parties liées.

Au 31 décembre 2019, la Banque détenait 2 751 millions de dollars (2018 – 2 061 millions de dollars) de sûretés sur ses titres achetés en vertu d'accords de prise en pension.

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille des prêts des services bancaires aux entreprises au 31 décembre pour lesquels la Banque a reçu des cautionnements :

	2019	2018
Exposition directe	42 672	74 930
Exposition éventuelle	45 495	49 230
Exposition avant règlement	–	–
Exposition partagée inutilisée	–	–
Total	88 167	124 160

Le tableau suivant résume l'exposition du portefeuille des prêts des services bancaires aux particuliers au 31 décembre pour lesquels la Banque a reçu des cautionnements de tiers :

	2019	2018
Exposition directe	811 541	453 940
Exposition éventuelle	50	37
Exposition avant règlement	3 900	702
Exposition partagée inutilisée	3 710	732
Total	819 201	455 411

7. Divulgations générales pour les expositions liées au risque de crédit de contrepartie

Divulgations qualitatives

La Banque gère le risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de gestion des risques de crédit décrites ci-dessus sous la rubrique *Risque de crédit – Exigences de divulgation générales applicables à toutes les banques*.

L'exposition au risque de crédit de contrepartie est calculée à l'échéance des opérations dans un portefeuille à l'aide de la méthode de simulation dite de Monte-Carlo. La simulation modélise le comportement des facteurs de marché sous-jacents de manière à saisir la distribution combinée voulue des mouvements possibles. À chaque point au fur et à mesure que nous progressons dans le temps, le processus de simulation réévalue chaque opération restante dans le cadre du scénario de simulation. Les simulations répétées permettent d'établir ces distributions de la valeur future potentielle et à partir de ces distributions, deux mesures sont retenues : 1) l'équivalent-prêt préréglé, qui est l'exposition positive escomptée, ou la moyenne sur la quote-part positive de la distribution à chaque point dans le temps; 2) l'exposition préréglée relative aux instruments dérivés, qui est une exposition offrant un niveau élevé de fiabilité. Aux fins des limites de crédit et de la surveillance de la limite d'utilisation, on utilise la mesure de l'exposition préréglée. Aux fins de la surveillance de l'exposition de risque engagé ou de l'utilisation contre les limites du débiteur, l'exposition est mesurée en fonction de l'équivalent-prêt préréglé.

Réserves pour prêts

La Banque, conformément aux notes d'orientation concernant la comptabilité, incorpore un rajustement de l'évaluation du crédit bilatéral dans sa comptabilité du risque de contrepartie. Pour de plus amples renseignements à propos du RVC, voir la rubrique *Risque de marché* ci-dessous.

Risque de fausse orientation

La Banque suit une politique sur le risque de fausse orientation, qui établit des lignes directrices sur la détermination, l'approbation, la communication et l'atténuation du risque de fausse orientation.

Besoins en sûretés à la suite d'une révision à la baisse de la cote de crédit

Au 31 décembre 2019, le montant maximal éventuel des besoins en sûretés si la cote de crédit de la Banque était révisée à la baisse pour atteindre zéro s'établissait à moins de 1 million de dollars (2018 – 1 million de dollars).

Fonds propres pour risque de crédit de contrepartie

La Banque calcule les fonds propres pour risque aux fins du RVC de manière bilatérale, c'est-à-dire en tenant compte uniquement de l'exposition potentielle aux contreparties de la Banque. Les fonds propres pour risque sont établis en fonction des pertes inattendues pouvant découler des fluctuations de marges des contreparties, ainsi que des facteurs d'inexécution en période de crise.

Divulgations quantitatives

Le tableau qui suit résume le coût de remplacement courant (CRC) de la Banque et les montants en équivalent-crédit (MEC) de son portefeuille d'instruments dérivés au 31 décembre :

	2019*		2018	
	CRC	MEC	CRC	MEC
Contrats sur taux d'intérêt	111 814	83 326	134 872	179 519
Contrats sur devises	225 740	197 916	330 847	751 923
Contrats sur actions, crédit et produits de base	201 180	329 944	473 219	1 676 022
Total	538 734	611 186	938 938	2 607 464

* À compter du 1^{er} janvier 2019, la méthode de calcul de la CEA a été modifiée et est reflétée dans les soldes communiqués.

Le tableau qui suit présente l'incidence des accords-cadres de compensation au 31 décembre :

	2019	2018
Juste valeur positive brute des contrats sur dérivés	538 734	938 937
Bénéfices tirés des accords-cadres de compensation	(266 228)	(587 440)
Total de l'exposition au crédit courante nette	272 506	351 497

8. Titrisation

La Banque ne titrise pas ses propres actifs, et elle ne parraine aucun programme de titrisation.

Toutefois, au 31 décembre 2019, la Banque détenait dans son portefeuille de négociation de titres de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global émis par la Fiducie du Canada pour l'habitation (garantis par le gouvernement du Canada) une juste valeur de 151 millions de dollars (2018 – 0 \$). Les titres de la Fiducie du Canada pour l'habitation ont été pondérés en fonction de risques à 0 %.

9. Risque de liquidité

Divulgations qualitatives

Le risque de liquidité est le risque que la Banque ne soit pas en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs, attendus et inattendus, en matière de flux de trésorerie et de garanties, sans nuire aux opérations quotidiennes ou aux conditions financières de la Banque. Le risque peut être exacerbé par l'incapacité de la Banque à accéder aux sources de financement ou à monétiser les actifs et la composition du financement du passif et des actifs liquides.

Gestion du risque de liquidité

Des sources de financement et de liquidité adéquates et diversifiées sont essentielles au bon déroulement des activités de la Banque. Les risques de financement et de liquidité découlent de plusieurs facteurs qui sont en majorité ou en totalité indépendants de la volonté de la Banque, comme les perturbations des marchés financiers, les changements au niveau des principales sources de financement, les écarts de crédit, les changements au niveau des taux de crédit de la Banque et les conditions géopolitiques et macroéconomiques.

Les objectifs de financement et de liquidité de Citibank Canada visent à

- (i) financer sa base d'actifs existante;
- (ii) développer ses activités principales;
- (iii) maintenir une liquidité suffisante, structurée de manière appropriée, afin que la Banque puisse mener ses activités dans diverses circonstances défavorables, y compris d'éventuels événements de liquidité propres à la Banque et/ou au marché dont la durée et la gravité varient;
- (iv) répondre aux exigences réglementaires.

L'objectif de la Banque est de maintenir un financement suffisant en matière de montant et de teneur pour financer entièrement les actifs des clients et pour fournir un montant de liquidités adéquat et des actifs liquides de grande qualité, même en période de crise. Le cadre de gestion du risque de liquidité prévoit que la Banque soit autosuffisante, y compris dans les conditions établies lors de ses simulations de crise.

La Banque veille à ce que la durée de ses sources de financement soit suffisamment importante compte tenu de la teneur de sa base d'actifs. L'objectif de la gestion des actifs et des engagements de la Banque est de s'assurer qu'il y a un excès de liquidités et de la teneur dans la structure du passif par rapport au profil de liquidités des actifs. Cela réduit le risque que les passifs deviennent exigibles avant l'échéance des actifs ou la monétisation par la vente. Cet excédent de liquidités est principalement détenu sous la forme d'actifs liquides de grande qualité (« ALGQ »).

Les liquidités de la Banque sont gérées par le Service de trésorerie sous la surveillance indépendante de la gestion indépendante des risques. Conformément à cette approche, les ALGQ de la Banque sont gérés en mettant l'accent sur la gestion des actifs et du passif et l'adéquation des liquidités de la Banque.

Le PDG préside le Comité actif-passif (« CAP ») de Citibank Canada, qui comprend le trésorier de la banque, le chef de la gestion des risques (« CGR »), le directeur financier et d'autres cadres supérieurs. Le CAP définit la stratégie du portefeuille de liquidités et surveille son rendement. Les changements importants au niveau de la répartition des actifs du portefeuille doivent être approuvés par le CAP.

Les simulations de crise et les analyses de scénarios visent à quantifier l'incidence potentielle d'un événement de liquidité sur le bilan et la position de liquidité, et à déterminer des options de financement viables susceptibles d'être utilisées. Ces scénarios comprennent des hypothèses sur les changements significatifs des principales sources de financement, les déclencheurs du marché (comme les taux de crédit) et les utilisations potentielles du financement. Ces conditions comprennent les conditions de marché attendues et en période de crise.

Des simulations de crise de liquidité sont effectuées afin de déceler les inadéquations possibles entre les sources et les utilisations de la liquidité selon divers horizons temporels et sous différentes conditions de crise. Les limites de liquidité sont fixées en conséquence. Pour surveiller la liquidité de la Banque, ces simulations de crise et inadéquations possibles sont calculées à des fréquences variables et plusieurs simulations sont effectuées quotidiennement.

Compte tenu de la multitude de situations de crise possibles, la Banque dispose d'un plan de financement d'urgence. Ce plan prévoit un grand nombre de mesures faciles à appliquer en cas de conjoncture de marché défavorable ou de situations de crise particulières.

Le Service de trésorerie a la capacité opérationnelle de produire des flux de trésorerie quotidiens pendant 90 jours en situation de crise, chaque fois que cela s'avère nécessaire. Les ratios de liquidité et les concentrations des risques sont utilisés pour mesurer et surveiller la liquidité structurelle du bilan et la concentration du financement.

Les déclencheurs du marché de la liquidité sont des indicateurs internes ou externes qui peuvent entraîner une modification de la liquidité du marché ou de l'accès de la Banque aux marchés. Les déclencheurs du marché de la liquidité sont surveillés par le trésorier et sont soumis au CAP.

Exposition au risque de liquidité

L'une des principales mesures utilisées par la Banque pour gérer la liquidité est la surveillance quotidienne de la norme d'autosuffisance. L'objectif est de s'assurer que la Banque est soumise à des simulations de crise et qu'elle prouve son autosuffisance chaque jour (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de « déficit de financement en cas de crise ») dans le cadre du scénario de crise défini par la Banque. L'horizon de survie de la simulation est de douze mois.

En plus des paramètres de crise internes en matière de liquidité que la Banque a mis au point pour un scénario de crise de 30 jours, la Banque surveille également sa liquidité par rapport au ratio de couverture de la liquidité (« RCL »), calculé conformément aux règles du BSIF en matière de RCL. En général, le RCL est conçu pour garantir que la Banque maintient un niveau adéquat d'ALGQ pour répondre aux besoins de liquidité dans un scénario de crise grave de 30 jours.

Divulgations quantitatives

Au 31 décembre 2019, le RCL de la Banque est de 162 % (2018 – 136 %), ce qui est nettement supérieur à l'exigence de 100 %.

10. Risque du marché – Divulgations pour les banques utilisant la méthode des modèles internes (MMI) pour les portefeuilles de négociation

Divulgations qualitatives

Le risque de marché est défini comme le risque de pertes pouvant découler de fluctuations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque en raison des variations du marché, tels les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le cours des produits de base, les écarts de crédit, et leur volatilité implicite.

Gestion du risque de marché

La Banque gère le risque de marché au moyen de politiques spécifiques qui établissent des responsabilités bien définies en matière de gestion du risque de marché pour les groupes de surveillance d'affaires et d'entreprise, ainsi que des limites et d'autres processus visant à assurer un bon contrôle des risques de marché. La Banque gère le risque lié aux taux de change des éléments d'actif et de passif non commerciaux libellés en devises étrangères grâce à des instruments de couverture comme les échanges de devises, l'échange au comptant et les échanges de devises croisés.

Chaque entreprise est tenue d'établir, avec l'approbation de la gestion du risque des marchés de la Banque, un cadre fixant les limites relatives au risque de marché pour les facteurs de risque établis, définissant clairement les profils de risque approuvés et respectant les paramètres du niveau de tolérance au risque global de la banque. Ces limites sont surveillées par l'organisation responsable de la gestion des risques, le Comité de gestion des risques de Citibank Canada et le comité de la gestion du risque du conseil d'administration. En tout état de cause, les entreprises sont responsables au bout du compte des risques de marché qu'elles prennent, et il leur incombe de respecter les limites établies.

En plus des mécanismes de contrôle mentionnés ci-dessus, le processus de gestion du risque fait l'objet d'un examen périodique par le service de vérification interne afin de veiller à la conformité aux politiques sur la gestion du risque de marché.

Risque de marché des portefeuilles de négociation

Le risque de marché des portefeuilles de négociation de la Banque est surveillé au moyen d'une combinaison de mesures quantitatives et qualitatives, y compris, sans s'y limiter :

- les sensibilités aux facteurs;
- la valeur à risque (VaR); et
- les simulations de crise.

Chaque portefeuille de négociation des entreprises de la Banque est assujéti à son propre cadre de restriction des risques de marché englobant ces mesures, mais aussi d'autres mécanismes de contrôle, notamment des mandats de négociation, des listes de produits autorisés et un nouveau processus d'approbation de produit pour les produits complexes.

Modèle de risques de marché et rapports

Les sensibilités aux facteurs s'expriment comme la modification de la valeur d'une position à la suite d'un changement donné dans un facteur de risque du marché, par exemple la modification de la valeur d'un bon du Trésor suite à une variation d'un point de base dans les taux d'intérêt. La gestion du risque des marchés de la Banque, au sein de l'organisation responsable de la gestion des risques, travaille afin de s'assurer que les sensibilités aux facteurs sont calculées, surveillées et, dans la plupart des cas, limitées pour tous les risques importants pris dans les portefeuilles de négociation.

La VaR permet d'évaluer, avec un niveau de fiabilité de 99 %, la baisse potentielle de la valeur d'une position ou d'un portefeuille dans une conjoncture de marché normale avec un niveau de confiance défini et pendant une période de retenue d'une journée. La VaR simulée est une mesure du risque fondée sur la VaR assujettie au même niveau de confiance qui s'applique à une mesure de la VaR, mais avec des intrants de modèle calibrés sur des données historiques d'une période de douze mois continus qui reflètent une période de stress financier important appropriée pour les portefeuilles actuels.

La Banque utilise un seul modèle de VaR de simulation de Monte-Carlo approuvé de manière indépendante qui a été conçu pour saisir les sensibilités au risque important (telles que les sensibilités des positions de premier ordre et de second ordre concernant les fluctuations des cours du marché) de diverses catégories d'actif et de risque (telles que le taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les risques liés aux actions et aux produits de base). La VaR de la Banque comprend des positions qui sont mesurées à leur juste valeur; elle n'inclut pas les titres de placement classés comme juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Citi croit que son modèle de VaR est étalonné avec prudence de manière à incorporer la réduction des occurrences de pointe et la plus grande volatilité du marché à court terme (le mois le plus récent approximativement) et à long terme (trois ans).

La Banque présente à la haute direction un rapport quotidien sur ses expositions au risque de marché, y compris les données sur les sensibilités aux facteurs, la VaR et la VaR simulée, faisant état des risques auxquels l'entreprise est exposée et l'usage en ce qui concerne les limites relatives au risque de marché pertinentes approuvées par le conseil d'administration. L'utilisation des limites applicables à la VaR est examinée quotidiennement par le chef de la gestion du risque, et des sommaires périodiques sont soumis au comité sur la gestion du risque et au conseil d'administration.

Bien que la majorité des risques du marché soient intégrés à nos modèles de VaR, il est possible que certains risques ne soient pas adéquatement saisis. Cela peut se produire en raison des limites des infrastructures, du manque de données historiques sur le marché ou de l'absence de certains facteurs de risque dans nos modèles de VaR. Les risques qui ne figurent pas dans la VaR sont découverts par des tests rétroactifs et d'autres processus de surveillance des modèles, et sont intégrés dans les modèles de VaR autant que possible. Une évaluation de l'importance résiduelle des risques qui ne figurent pas dans la VaR est effectuée et régulièrement surveillée par rapport aux seuils. Pour les risques importants qui ne sont pas intégrés au modèle de VaR, des frais d'AP distincts sont appliqués conformément aux exigences du BCAR du BSIF.

Essai à rebours

Conformément à Bâle III, Citibank Canada est tenue d'effectuer un essai à rebours afin d'évaluer l'efficacité de son modèle de VaR réglementaire. L'essai à rebours de VaR réglementaire est le processus par lequel la VaR quotidienne d'un jour à un intervalle de confiance de 99 % est comparée au profit et à la perte de l'achat et de la détention (c.-à-d. l'incidence du profit et de la perte si le portefeuille est détenu de manière constante à la fin du jour et dont le prix est fixé à nouveau le jour suivant). Le profit et la perte de l'achat et de la détention correspondant au profit et à la perte quotidiens évalués à la valeur du marché imputables à la fluctuation des cours dans des positions couvertes à compter de la clôture du jour ouvrable antérieur. Le profit et la perte de l'achat et la détention excluent le revenu de négociation réalisé, les intérêts nets, les frais et les commissions, le profit et la perte sur opérations intrajournalières et les changements dans les réserves. Les résultats sont partagés trimestriellement avec le Comité de gestion des risques, le conseil d'administration et le BSIF.

Indications concernant l'évaluation prudente

La Banque a mis en place des systèmes et des mécanismes de contrôle adéquats pour s'assurer que ses estimations de la valeur juste sont prudentes et fiables. Ces systèmes et mécanismes incluent des procédures de vérification indépendante des prix, distinctes de l'évaluation à la valeur de marché quotidienne, visant à contrôler constamment l'exactitude des prix du marché ou des intrants des modèles. De plus, ces procédures prévoient également la prise

en compte des rajustements de valeur et des réserves, le cas échéant. En ce qui concerne les éléments de l'actif et du passif inscrits à leur juste valeur, la Banque calcule cette valeur en suivant les procédures décrites ci-dessous.

- La Banque utilise les cours du marché, lorsqu'ils sont accessibles, pour établir la juste valeur de ces éléments; dans ce cas, ils sont classés en tant qu'éléments de niveau 1. Dans certaines situations, lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la Banque s'appuie, pour calculer la juste valeur, sur les cours des instruments de même nature sur les marchés actifs, sur les cours d'instruments identiques ou comparables sur les marchés inactifs, ou sur des évaluations tirées d'un modèle dans lequel tous les intrants significatifs et tous les facteurs inducteurs de valeur significatifs peuvent être observés sur les marchés actifs; dans ce cas, les éléments sont classés au niveau 2.
- Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est calculée selon des techniques d'évaluation mises au point par l'entreprise et qui reposent, dans la mesure du possible, sur les paramètres du marché actuel ou sur des paramètres obtenus auprès de sources indépendantes, par exemple les taux d'intérêt, les taux de change, les facteurs de volatilité des options, etc. Les éléments évalués à l'aide de ces techniques mises au point à l'interne sont classifiés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non.
- Un RVC est appliqué aux instruments dérivés de gré à gré, pour lesquels l'évaluation de base tient généralement compte des flux de trésorerie prévisionnels, en se fondant sur les courbes de taux d'intérêt pertinentes. Comme toutes les contreparties n'ont pas nécessairement le même risque de crédit que celui établi à partir des courbes de taux d'intérêt pertinentes, les RVC sont nécessaires, car ils permettent d'intégrer dans l'évaluation le risque de crédit des deux contreparties dans l'optique du marché, de même que le propre risque de crédit de Citigroup.

La Banque utilise les méthodes et les hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

- ***Titres de négociation et de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global***
Lorsqu'ils sont accessibles, la Banque utilise les cours du marché pour établir la juste valeur des titres de négociation et de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global; ces éléments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur. À titre d'exemple, mentionnons certains titres du gouvernement et les actions négociées en bourse. En ce qui concerne les autres titres, la Banque établit généralement la juste valeur en se servant de techniques d'évaluation internes. Les estimations de la juste valeur calculées à l'aide des techniques d'évaluation internes sont vérifiées, dans la mesure du possible, en les comparant aux prix obtenus auprès de fournisseurs indépendants. Les titres évalués avec ces méthodes sont généralement classés au niveau 2.
- ***Instruments dérivés inscrits à l'actif ou au passif***
La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est généralement établie selon les cours du marché (cotés en bourse). Ces éléments sont donc classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

La plupart des instruments dérivés souscrits par la Banque sont exécutés de gré à gré, et ils sont donc évalués au moyen des techniques d'évaluation internes puisqu'il n'existe aucune cotation de cours pour ces instruments. Les techniques d'évaluation et les intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent. Les principales techniques utilisées pour évaluer

ces instruments sont l'actualisation des flux de trésorerie, le modèle de Black et Scholes et la simulation de Monte-Carlo.

Les principaux intrants dépendent du type d'instrument dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent; ils comprennent notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, le prix au comptant de la volatilité et de la corrélation du titre sous-jacent.

Un contrat dérivé est placé au niveau 2 ou 3 de la hiérarchie, selon que les intrants significatifs du modèle soient observables ou non. Les corrélations et les éléments de teneur plus longue sont généralement moins observables. S'il y a lieu, un rajustement de l'évaluation est apporté pour tenir compte du risque de crédit de la contrepartie, de la liquidité du marché et des coûts de tenue.

- **Dépôts**

La Banque détermine la juste valeur des dettes structurées (celles intégrant une option d'achat) et des instruments financiers hybrides (dont le rendement est lié à des risques autres que les taux d'intérêt, l'inflation ou les taux de change) en se servant de la méthode d'évaluation des instruments dérivés appropriée (décrite ci-dessus, incluant les cotes de courtiers indépendants), compte tenu de la nature du profil de risque intégré. Ces instruments sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les intrants significatifs du modèle sont observables ou non.

Simulations de crise

Citibank Canada réalise des essais de tension liée au risque des marchés à des intervalles réguliers afin d'estimer l'impact de mouvements extrêmes des marchés. Ces essais sont effectués sur des portefeuilles de négociation, de même que sur des regroupements composés de plusieurs portefeuilles de négociation. La gestion du risque des marchés de Citibank Canada passe en revue les données des exercices d'essais de tension menés périodiquement et se sert des renseignements afin d'évaluer le caractère convenable des niveaux et limites d'exposition actuels. Citibank Canada utilise des tensions systémiques d'analyse descendante et des tensions propres aux entreprises d'analyse montante. Les tensions systémiques sont conçues afin de quantifier l'impact éventuel de mouvements extrêmes des marchés à l'échelle de l'institution et sont bâties en ayant recours à des périodes historiques de tension sur les marchés et à des prévisions de scénarios économiques défavorables. Les tensions propres aux entreprises sont conçues en vue de sonder les risques liés à des portefeuilles et des segments de marché déterminés, surtout les risques qui ne sont pas pleinement captés dans la VaR et les tensions systémiques.

Les scénarios de tension de Citibank Canada sont utilisés dans plusieurs rapports examinés par la haute direction et également afin de calculer le modèle interne de capitaux de risque pour les risques liés aux marchés de négociation. En général, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon d'un an. Dans le cas des positions et des facteurs du marché les plus liquides, les changements de valeurs liées aux marchés sont définis sur un horizon plus court de trois mois. L'ensemble restreint de facteurs du marché soumis à l'horizon de trois mois est composé des éléments qui, aux yeux de la direction, sont demeurés très liquides durant des crises financières.

Fonds propres pour risque de marché

La méthodologie d'évaluation des fonds propres pour risque de marché repose sur une méthode intégrée de VaR et de simulation de crise conforme aux lignes directrices de Bâle II.5.

Adéquation des fonds propres

Le risque de marché est un élément clé du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres. La méthodologie et le processus relatifs à l'adéquation des fonds propres ont été décrits ci-dessus dans la section *Adéquation des fonds propres*.

Divulgations quantitatives

Voici un résumé de la position de la VaR du portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et au cours de l'exercice :

(millions)	2019	2018
31 décembre	0,7	1,1
Maximum	1,8	3,1
Minimum	0,3	0,8
Moyenne	0,7	1,3

Voici un résumé des positions de la VaR simulée relative au portefeuille de négociation de la Banque au 31 décembre et au cours de l'exercice :

(millions)	2019	2018
31 décembre	1,8	2,3
Maximum	5,3	7,5
Minimum	0,9	1,7
Moyenne	1,7	2,8

Le processus de validation du modèle et d'examen de la VaR suivi par la Banque consiste à étudier le cadre du modèle, les principales hypothèses et la mise en œuvre de l'algorithme mathématique. En outre, dans le cadre du processus de validation du modèle, l'essai à rebours de VaR réglementaire est effectué trimestriellement et les résultats sont transmis au BSIF.

Résultats de l'essai à rebours

Le 3 décembre 2019, une brèche a eu lieu lors de l'essai à rebours pour la Banque à l'échelle de la VaR totale suite à la baisse importante des taux d'intérêt en raison de l'intensification des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine.

La Banque présente périodiquement plusieurs rapports au BSIF, incluant le rapport sur l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, les résultats de l'essai à rebours, le rapport quotidien sur les risques de marché et différents rapports préparés à l'intention de la haute direction et du conseil d'administration.

11. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant de l'insuffisance ou de la défaillance des processus internes ou des systèmes, ou de facteurs humains, ou encore d'événements externes. Il inclut le risque de non-conformité à l'égard des lois et des règlements applicables, mais exclut le risque stratégique. Le risque opérationnel inclut le risque pour la réputation ou la franchise associé aux pratiques commerciales ou aux agissements sur le marché auxquels Citibank Canada participe, ainsi que le risque en matière de conformité, le risque en matière de conduite et le risque juridique.

Le risque opérationnel est inhérent aux activités commerciales globales de Citibank Canada et aux fonctions de soutien connexes, et peut occasionner des pertes découlant d'événements liés notamment à ce qui suit :

- la fraude, le vol et les activités non autorisées;
- les pratiques en matière d'emploi et le milieu de travail;
- les clients, les produits et les pratiques commerciales;
- les actifs physiques et les infrastructures;
- la gestion de l'exécution, de la livraison et des processus.

Cadre

Citibank Canada gère le risque opérationnel conformément à un cadre global. L'objectif de la Banque consiste à conserver le risque opérationnel à des niveaux adaptés aux caractéristiques des activités de Citibank Canada, aux marchés dans lesquels elle évolue, à ses fonds propres et à ses liquidités, de même qu'au contexte concurrentiel, économique et réglementaire.

Afin de prévoir, d'atténuer et de contrôler les risques opérationnels, Citibank Canada a établi un système de politiques et elle a mis en place un cadre cohérent pour évaluer, surveiller et communiquer les risques opérationnels et l'efficacité de l'administration globale du cadre de contrôle interne à l'échelle de la Banque. À l'intérieur de ce cadre, Citibank Canada a défini son appétit en matière de risque opérationnel et établi un processus « d'évaluation du contrôle du gestionnaire » (un processus qui permet aux gestionnaires de Citibank Canada d'identifier, de surveiller, de mesurer, de rapporter et de gérer les risques et les contrôles liés) afin d'aider les gestionnaires à autoévaluer les principaux risques et contrôles opérationnels et de cerner et de régler les faiblesses dans la conception et (ou) dans l'efficacité de l'administration des contrôles internes qui peuvent atténuer les importants risques opérationnels.

Chaque principal segment commercial doit mettre en œuvre un processus lié aux risques opérationnels conforme aux exigences de ce cadre. Le processus de gestion du risque opérationnel comprend les étapes suivantes :

- déterminer et évaluer les principaux risques opérationnels;
- concevoir des contrôles pour limiter les risques relevés;
- définir des indicateurs de risque clés;
- mettre en place un processus de reconnaissance précoce des problèmes et d'acheminement en temps opportun;
- produire un rapport détaillé sur les risques opérationnels;
- voir à ce que des ressources suffisantes soient disponibles en vue d'améliorer activement le contexte en matière de risques opérationnels et d'atténuer les nouveaux risques.

Lorsque la Banque conçoit de nouveaux produits ou de nouvelles activités commerciales, des processus sont élaborés, modifiés ou dotés par des moyens de rechange et les risques opérationnels sont pris en compte.

De plus, la gestion des risques, y compris la gestion du risque opérationnel, travaille de façon proactive avec les entreprises et les autres fonctions de contrôle indépendantes afin d'intégrer une solide culture et un cadre de gestion du risque opérationnel à l'échelle de Citibank Canada. La gestion du risque opérationnel interpelle les entreprises afin d'assurer une intégration efficace du cadre de gestion du risque opérationnel en mettant l'accent sur (i) l'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels, (ii) les défis liés aux principaux problèmes de contrôle et risques opérationnels et (iii) l'anticipation et l'atténuation des cas exposés au risque opérationnel.

L'information à propos des risques opérationnels des entreprises, des pertes historiques liées aux risques opérationnels et du cadre de contrôle fait l'objet d'un rapport de chaque segment commercial et secteur fonctionnel. L'information est résumée et présentée à la haute direction ainsi qu'au comité de la gestion du risque du conseil d'administration de Citibank Canada.

Le risque opérationnel est mesuré et évalué au moyen du capital de risque opérationnel et du capital de risque réglementaire pour l'approche des indicateurs de base. Les pertes liées aux risques opérationnels prévues dans les scénarios de crise sont également incluses dans le cadre du processus de l'EAFPI.

Risque de cybersécurité

Le risque de cybersécurité correspond au risque d'affaires associé à la menace posée par une cyberattaque, une brèche de cybersécurité ou une défaillance de la protection des renseignements commerciaux et liés aux activités les plus vitales de Citibank Canada, entraînant une perte financière ou une atteinte à la réputation. Avec un environnement de menaces en pleine évolution, le raffinement croissant des attaques à la cybersécurité et l'utilisation de nouvelles technologies pour effectuer des opérations financières, Citibank Canada ainsi que ses clients, ses consommateurs et ses tierces parties courent le risque d'être victimes de cyberattaques et d'incidents liés à la sécurité des renseignements, maintenant et à long terme. Citibank Canada reconnaît l'importance de ces risques et, par conséquent, fait appel à une stratégie intelligente pour empêcher et détecter les cyberattaques, en plus de réagir et de se rétablir à la suite de celles-ci.

Citibank Canada est entièrement intégrée à la technologie de Citi et à son programme de gestion des risques de cybersécurité qui est axé sur trois lignes de défense. La première ligne de défense comprend son groupe de direction de la protection des renseignements et de sécurité des renseignements de l'entreprise, qui propose des contrôles d'affaires, opérationnels et techniques de première ligne et des mesures de protection contre les risques de cybersécurité, en plus de réagir face aux incidents de cybersécurité et aux fuites de données. Citi gère ces menaces au moyen de centres de fusion à la fine pointe de la technologie, qui servent de centre de commandement pour la surveillance et la coordination de réponses aux menaces pour la cybersécurité. L'équipe de sécurité des renseignements de l'entreprise est responsable de la défense de l'infrastructure et des contrôles de sécurité, en plus d'effectuer des évaluations de la vulnérabilité, des évaluations de la sécurité des renseignements de tiers, des programmes de sensibilisation et de formation pour les employés et la gestion des incidents de sécurité. Dans tous les cas, l'équipe collabore avec un réseau de responsables de la sécurité des renseignements, qui est intégré aux entreprises et aux fonctions à l'échelle internationale.

Les groupes de gestion du risque opérationnel pour la technologie et la cybersécurité (ORM T/C) et de gestion indépendante du risque de conformité pour la technologie et la sécurité des renseignements (ICRM-T) de Citi servent de deuxième ligne de défense. Ils évaluent, anticipent et remettent en question activement les pratiques et les capacités de Citi en matière d'atténuation des risques. Les audits internes constituent la troisième ligne de défense et représentent un moyen indépendant de garantir l'efficacité de la gestion totale du cyberrisque de l'entreprise. Le comité d'action contre les risques de sécurité pour les renseignements (ISROC) de Citi est principalement responsable de la sécurité des renseignements pour l'ensemble de Citi et de favoriser la communication, la discussion, le signalement et la gestion du cyberrisque dans ces domaines.

Citi a pour objectif de cibler et de corriger de façon proactive les risques pour la technologie et la cybersécurité avant qu'ils se transforment en incidents affectant négativement les activités d'affaires. Par conséquent, l'équipe ORM-T/C remet en question et surveille de façon indépendante les capacités conformément aux énoncés précis de Citi en matière de goût du risque pour la technologie et le cyberrisque. En ce qui concerne les risques en constante évolution pour la cybersécurité et les réglementations correspondantes, l'équipe ORM-T/C surveille également les exigences légales et réglementaires en lien avec la cybersécurité, effectue des évaluations stratégiques du cyberrisque, évalue les nouveaux produits et les nouvelles initiatives, surveille le risque de gestion de données et organise des évaluations de l'assurance du cyberrisque (faisant partie des évaluations de tiers). De plus, l'équipe ORM-T/C utilise et élabore des outils et des mesures adaptés à la cybersécurité et à la technologie en lien avec le cadre général de gestion des risques opérationnels de Citi pour surveiller, repérer et gérer efficacement les risques.

Mesures et Bâle II

L'approche indicateur de base est utilisée pour calculer le risque opérationnel aux fins des fonds propres réglementaires.

Sécurité des renseignements et continuité des activités

La sécurité des renseignements et la protection des renseignements confidentiels et des données délicates des clients sont une priorité pour la Banque. La Banque a mis en œuvre un programme de sécurité des renseignements. Ce programme est périodiquement examiné et amélioré afin de prendre en compte les nouvelles menaces qui pèsent sur les renseignements des clients. Le groupe responsable de la continuité des activités et de la gestion de crise, avec le soutien de la haute direction, coordonne l'état de préparation et atténue les risques liés à la continuité des activités en procédant à un examen et à des mises à l'essai des procédures de reprise des activités.

12. Actions – Divulgence des positions du portefeuille d’intermédiation bancaire

La Banque ne détenait aucun placement dans des actions dans son portefeuille d’intermédiation bancaire au 31 décembre 2019 et 2018.

13. Risque lié aux taux d’intérêt dans le portefeuille d’intermédiation bancaire

Divulgations qualitatives

Le risque de taux d’intérêt provenant des portefeuilles autres que de négociation découle de l’incidence éventuelle des variations des taux d’intérêt sur le produit de l’intérêt net de Citibank Canada et des changements touchant le Cumul des autres éléments du résultat étendu (pertes) de son portefeuille de titres de créance.

Produit de l’intérêt net, à risque

Le produit de l’intérêt net, aux fins de l’exposition au risque de taux d’intérêt, correspond à la différence entre le rendement tiré des actifs non commerciaux du portefeuille (y compris les prêts aux clients) et le taux payé sur les éléments de passif (ce qui comprend les dépôts effectués par les clients ou les emprunts effectués par une entreprise). Le revenu d’intérêt net varie en fonction des fluctuations des taux d’intérêt, des montants et de la composition des actifs et des passifs et du moment où sont modifiés les taux contractuels et présumés applicables aux éléments d’actif et de passif en fonction des taux du marché.

Le principal indicateur de Citibank Canada pour l’évaluation du risque lié au produit de l’intérêt net est le risque de taux d’intérêt. Celui-ci mesure l’impact des fluctuations imprévues des taux de change à terme sur le revenu d’intérêt net escompté dans chaque devise.

Le risque de taux d’intérêt estimé de la Banque comporte différentes hypothèses comme le comportement des clients et l’impact des décisions en matière de taux. Par exemple, dans les scénarios de hausse des taux d’intérêt, on peut présumer que des portions du portefeuille de dépôts feraient l’objet d’augmentations des taux qui seraient moins importantes que le changement des taux d’intérêt de marché. Le risque de taux d’intérêt présume que les entreprises ou le service de la trésorerie de Citibank Canada n’apportent aucun autre changement dans la tarification ou les positions adoptées à la suite des fluctuations de taux imprévues.

Afin de gérer efficacement certains changements dans les taux d’intérêt, la Banque peut modifier le taux sur les nouveaux prêts et dépôts de clients, acheter des titres à taux fixe, conclure des accords d’emprunt à court et à long terme à taux fixe ou variable ou effectuer des opérations sur dérivés ayant des expositions aux risques opposées. Citibank Canada évalue régulièrement la viabilité de ces stratégies ou d’autres stratégies de réduction de ses risques de taux d’intérêt et elle met en œuvre ces stratégies lorsqu’elle considère que les mesures à adopter sont prudentes.

La Banque gère le risque de taux d’intérêt de façon regroupée dans l’ensemble de l’entreprise. Les procédures de la Banque nécessitant des interactions avec la clientèle créent des positions sensibles aux taux d’intérêt, ce qui comprend des prêts et des dépôts, dans le cadre des activités courantes. Le service de la trésorerie de Citibank Canada regroupe ces positions de risque et centralise leur gestion. Œuvrant dans les limites établies, le service de trésorerie prend des décisions sur le positionnement et utilise des outils,

comme le portefeuille de titres de placement de la Banque et les emprunts à court et à long terme et les instruments dérivés de taux d'intérêt, pour cibler le profil de risque désiré. L'évolution de la position de Citibank Canada à l'égard du risque de taux d'intérêt reflète les changements cumulés dans tous les éléments d'actif et de passif non commerciaux, avec des effets compensateurs potentiellement importants, ainsi que les décisions du service de la trésorerie en matière de positionnement.

Citibank Canada utilise des mesures supplémentaires, y compris des essais de tension de l'impact des mouvements non linéaires des taux d'intérêt sur la valeur au bilan.

Divulgations quantitatives

La gestion du risque de taux d'intérêt est fondée sur la surveillance de la sensibilité des éléments d'actif et de passif financiers de la Banque face à différents scénarios de taux d'intérêt standard et non standard. Parmi les scénarios de taux standard pris en compte, mentionnons une chute ou une hausse parallèle de 100 points de base dans toutes les courbes de rendement partout dans le monde. Au 31 décembre 2019, une hausse du taux d'intérêt de 100 points de base entraînerait une hausse de revenu nette de 2,18 million de dollars (2018 – hausse de 0,58 millions de dollars) dans le portefeuille en dollars américains et une baisse de 5,34 millions de dollars (2018 – une baisse de 6,25 millions de dollars) dans le portefeuille en dollars canadiens, ce qui se traduirait par une baisse nette de 3,16 millions de dollars (2018 – baisse de 5,67 millions de dollars) au cours des douze prochains mois, en presumant que la direction n'intervienne pas. Une baisse du taux d'intérêt de 100 points de base aurait un effet comparable, mais opposé, sur le revenu net.

14. Rémunération

Gouvernance

Comité de rémunération à l'échelle mondiale

Le comité de rémunération à l'échelle mondiale de Citigroup Inc. (« Citi »), connu sous le nom de Personnel and Compensation Committee, est un comité dûment incorporé du conseil d'administration de la société mère ultime de la Banque, Citi. Le Personnel and Compensation Committee s'appuie sur l'expérience considérable des administrateurs non dirigeants du conseil d'administration de Citi et est habilité à faire appel à de l'expertise interne et externe s'il le juge approprié. Le cadre de référence du Personnel and Compensation Committee peut être consulté en ligne à l'adresse :

<https://www.citigroup.com/citi/investor/data/percompcharter.pdf>

Les principes en matière de rémunération de Citi à l'échelle mondiale ont été élaborés et approuvés par le Personnel and Compensation Committee en tenant compte de l'avis de la direction, de consultants indépendants et des agents principaux de gestion du risque de Citi. Le Personnel and Compensation Committee est composé d'administrateurs indépendants ayant de l'expérience en matière d'évaluation des structures de rémunération, plus particulièrement en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction. Les principes en matière de rémunération de Citi sont conçus dans le but de faire progresser la stratégie commerciale de Citi en attirant, en retenant et en motivant les meilleurs talents pour mener à bien la stratégie, tout en s'assurant, entre autres choses, de ne pas encourager les prises de risques non nécessaires ou excessives.

Pour en savoir plus sur les principes globaux en matière de rémunération et la gouvernance, consulter la circulaire d'information 2020 de Citi en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.citigroup.com/citi/investor/quarterly/2020/ar20p.pdf>

Comité de gouvernance de Citibank Canada

Le conseil d'administration de la Banque a constitué un comité de gouvernance composé de cinq de ses membres, dont trois sont des administrateurs non dirigeants indépendants. Le comité de gouvernance est responsable de surveiller les pratiques de rémunération de la Banque. Ces responsabilités comprennent :

- Examiner et approuver annuellement la philosophie et les lignes directrices générales de rémunération de l'équipe de la haute direction de la Banque, y compris le président-directeur général. Ces éléments comprennent la conception de programmes d'incitation au rendement et d'autres formes de rémunération.
- Poser les gestes que le comité juge nécessaires pour faire ressortir les problèmes de conception de programmes, d'activités de prise de risques, etc. pour influencer les décisions de rémunération liées à des programmes ou à des personnes en particulier.

Philosophie de rémunération de Citi

Citi estime que la rémunération est un levier stratégique essentiel à la réussite de ses objectifs. Tout comme la création d'une valeur à long terme nécessite l'équilibre des objectifs stratégiques, il en va de même pour l'élaboration de programmes de rémunération qui incitent à des comportements équilibrés.

La philosophie de Citi en matière de rémunération comprend la conception de programmes et de structures de rémunération qui répondent à cinq principaux objectifs. Ces objectifs en matière de rémunération, tels qu'ils sont décrits ci-dessous, ont été élaborés et approuvés par le conseil d'administration du Personnel and Compensation Committee, en tenant compte de l'avis de la direction, de consultants indépendants et des agents principaux de gestion du risque de Citi. Ils ont été créés précisément pour encourager la prise de risque prudente, tout en attirant les talents de calibre mondial nécessaires à la réussite de la Banque.

Les objectifs de Citi en matière de rémunération sont les suivants :

- Harmoniser les programmes, les structures et les décisions relatifs à la rémunération avec les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes;
- Renforcer une culture d'entreprise fondée sur les plus hautes normes de déontologie;
- Gérer les risques auxquels l'entreprise est exposée en encourageant la prise de décision prudente;
- Mettre en œuvre des lignes directrices de réglementation évolutives;
- Attirer et garder les meilleurs talents pour assurer la réussite de la Banque.

Pour obtenir un aperçu complet de la signification des objectifs de Citi en matière de rémunération, consulter l'énoncé intégral en ligne à l'adresse :

https://www.citigroup.com/citi/investor/data/comp_phil_policy.pdf

Haute direction et autres preneurs de risques importants

- Le personnel de la haute direction de la Banque comprend le président-directeur général, les chefs des fonctions mondiales (le directeur financier, le chef du contentieux, l'agent principal de la conformité, le chef de la gestion du risque, le chef des Ressources humaines et le chef, Opérations et technologie), le trésorier et les trois personnes qui dirigent les services d'opérations internationales, les marchés internationaux (produits dérivés) et les activités bancaires privées de la Banque.
- Conformément aux exigences réglementaires en matière de rémunération, Citi entreprend un exercice continu pour cibler les employés dont les activités professionnelles ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise. En général, ces employés peuvent être assujettis à d'autres obligations en vertu des règlements sur la rémunération pertinents. Aux fins de réglementation aux États-Unis, ces employés sont appelés « employés visés ».
- Citi a mis au point un cadre systématique pour cibler les salariés qui sont des employés visés dans toutes ses entreprises à l'échelle mondiale, qui repose sur une identification structurelle des postes dans la gestion des principaux risques financiers (y compris les mesures des revenus et du capital de risque) et non financiers (p. ex., le risque sur le plan de la franchise) :
 - Les employés visés du groupe 1 englobent les membres de la direction qui ont des responsabilités dans l'ensemble de l'entreprise ou les agents relevant de l'article 16 au sens de la réglementation américaine. Il n'y a aucun employé visé du groupe 1 au Canada.
 - Les employés visés du groupe 2 sont les employés de l'échelon hiérarchique le plus élevé qui peuvent prendre ou influencer des risques importants pour Citigroup ou une importante unité fonctionnelle.
 - Les employés visés du groupe 3 sont des employés qui occupent des rôles similaires et qui ont des incitatifs similaires et qui pourraient, en tant que groupe, créer un risque important pour Citigroup ou une importante unité fonctionnelle, mais qui ne peuvent le faire de façon individuelle.

Structures de la rémunération

Lien entre la rémunération et le rendement

- Citi s'engage à adopter des pratiques et des structures de rémunération responsables. Citi cherche à atteindre un équilibre entre la nécessité de rémunérer ses employés de façon équitable et de façon concurrentielle en fonction du rendement de ces derniers, tout en s'assurant que leur rémunération reflète les principes de gestion du risque, et des mesures de rendement qui récompensent les contributions à long terme à une rentabilité durable.
- Les programmes de rémunération de Citi visent à accroître la valeur actionnariale à l'aide de la pratique de finances responsables, à favoriser la compétitivité en attirant et en conservant les meilleurs talents, à promouvoir la méritocratie en reconnaissant la contribution des employés et à gérer le risque à l'aide de pratiques de rémunération incitative.

Rémunération fixe – salaire et avantages sociaux

- La rémunération fixe de Citi est établie de façon à attirer, à conserver et à motiver les employés, conformément aux pratiques du marché et est comparée aux données du marché.
- Le régime de retraite et les autres avantages non pécuniaires sont offerts aux employés dans un programme de primes global, qui est conçu pour être suffisamment concurrentiel afin d'attirer, de conserver et de motiver les employés. Citi vise à fournir un régime de retraite et d'autres avantages communs à toutes les unités et tous les groupes d'entreprises qui sont concurrentiels dans le marché extérieur.

Ratio de rémunération fixe et variable

- Citi vise l'équilibre dans la rémunération entre la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi qu'entre les éléments à court terme et à long terme. La politique de Citi en ce qui concerne les primes d'encouragement et de maintien discrétionnaires est de s'assurer que le système est totalement discrétionnaire, et que la rémunération est entièrement souple et qu'elle peut être diminuée suivant un rendement négatif, ce qui peut entraîner la possibilité de ne payer aucune rémunération variable.

Rémunération variable

- Le régime de primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien est le principal régime variable de primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien de Citi. Il est conçu pour inciter, pour récompenser et pour retenir les employés en fonction de leur contribution et de leur rendement actuels et éventuels. Citi conserve l'entière discrétion en ce qui a trait aux composantes des primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien, ce qui peut comprendre des primes sous forme d'argent comptant et/ou d'actions ou d'autres instruments liés à des actions.

Utilisation d'actions et d'instruments liés à des actions à titre de rémunération variable différée

- En général, les montants assujettis à la politique de report obligatoire de Citi sont reportés en actions ou en instruments liés à des actions. Sous réserve des limitations en matière de marge de décaissement relatives aux régimes de report d'actions approuvés par les actionnaires de Citi, une partie de la rémunération différée peut être sous la forme de primes en espèces différées, d'actions et (ou) de parts virtuelles de Citi liées au cours de l'action de Citi.
- Le programme d'accumulation du capital (PAC) et le programme d'attribution d'actions (PAA) sont les principaux programmes en vertu desquels Citi peut attribuer des actions à des employés sélectionnés. À compter de 2019, les cadres supérieurs et les employés couverts de Citi Canada ont commencé à recevoir des primes discrétionnaires d'encouragement et de maintien sous forme d'instruments liés à des actions au lieu du PAC et du PAA. Les attributions d'unités d'actions différées

en espèces correspondent au nombre d'actions qui seraient normalement attribuées comme PAC et qui seront réglées au moyen d'un paiement en espèces seulement au moment de l'acquisition, lequel sera d'un montant égal au nombre d'unités acquises multiplié par la juste valeur marchande d'une action de Citigroup à la date d'acquisition.

- Certains membres de la haute direction sont assujettis à des engagements en matière d'actionnariat, une harmonisation supplémentaire des intérêts des cadres avec ceux des actionnaires et autres parties prenantes.
- Les attributions d'actions différées et d'instruments liés à des actions faites aux employés visés sont assujetties aux critères d'acquisition selon le rendement. L'élément déclencheur de l'application d'une réduction des critères d'acquisition selon le rendement d'une tranche d'actions différées non acquises ou d'instruments liés à des actions est l'émergence de pertes avant impôt dans « l'activité de référence » pertinente de la personne. S'il y a des pertes avant impôt dans l'activité de référence, une partie de la tranche est perdue, dont la proportion est fondée sur l'étendue des pertes et du profit net de l'année précédente.

Utilisation de versement d'espèces différé à titre de rémunération différée

- Les employés visés peuvent avoir une partie de leur rémunération en incitatifs livrée sous la forme d'une attribution d'espèces différée, assujettie aux critères d'acquisition selon le rendement discrétionnaire. L'acquisition selon le rendement pour la partie « espèces différées » de l'attribution est un élément discrétionnaire. S'il est déterminé qu'un résultat négatif important est survenu et qu'un employé visé donné est présumé avoir eu la « responsabilité importante » à l'égard de ce résultat négatif important, une réduction discrétionnaire peut alors être faite à la partie non acquise de l'attribution d'espèces différée. Les déterminations du moment où un résultat négatif important est survenu, pour lequel (le cas échéant) des employés visés ont une responsabilité importante, et les réductions devant être faites sur les attributions, sont toutes fondées sur les faits et les circonstances d'un résultat donné.

La partie « espèces différées » de la rémunération en incitatifs reportée rapportera des intérêts théoriques au taux du marché.

Périodes de différé et horizons de risques

- Pour les employés non visés, Citi applique une période de politique différée standard ou « par défaut » au prorata sur quatre ans, qu'elle considère comme correspondant à la durée de la plupart des risques pour presque tous les employés.

Structure de rémunération variable pour les employés non visés

- Les employés non visés sont assujettis à des reports obligatoires de leur rémunération incitative. Les reports sont habituellement effectués au moyen de l'attribution d'instruments liés à des actions (c'est-à-dire des attributions d'unités d'actions différées en espèces). Avant 2019, les employés non visés recevaient des actions par l'octroi de primes issues du PAC. Pour les employés non visés, les proportions de report sont fondées sur l'équivalent en monnaie nationale des seuils fixés à l'échelle mondiale, en dollars américains :

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2019	Report 2018
De 100 000 \$ à 499 999 \$	25 %	25 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	30 %	30 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	35 %	35 %
De 2 M\$ à 3,999 M\$	40 %	40 %
De 4 M\$ à 4,999 M\$	50 %	50 %
5 M\$ et plus	60 %	60 %

- La proportion restante de la rémunération variable non reportée est livrée en espèces immédiates.

Structure de rémunération variable pour les employés visés

- La rémunération variable des employés visés est assujettie à un report de 10 à 60 %, qui est attribué sous forme d'instruments liés à des actions (c'est-à-dire des attributions d'unités d'actions différées en espèces) et de l'attribution d'espèces différée. Avant 2019, les employés visés recevaient des actions par l'octroi de primes issues du PAC.
- Les proportions de report sont fondées sur l'équivalent en devise locale des seuils fixés à l'échelle mondiale, en dollars américains :

Employés visés du groupe 2

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2019		Report 2018	
	Unités d'actions différées en espèces	Espèces différées	Régime de PAC	Espèces différées
De 50 000 \$ à 99 999 \$	0 %	10 %	0 %	10 %
De 100 000 \$ à 499 999 \$	20 %	20 %	20 %	20 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	20 %	20 %	20 %	20 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	20 %	20 %	20 %	20 %
De 2 M\$ à 3,999 M\$	20 %	20 %	20 %	20 %
De 4 M\$ à 4,999 M\$	25 %	25 %	25 %	25 %
5 M\$ et plus	30 %	30 %	30 %	30 %

Employés visés du groupe 3

Équivalent total des incitatifs en \$ US :	Report 2019		Report 2018	
	Unités d'actions différées en espèces	Espèces différées	Régime de PAC	Espèces différées
De 50 000 \$ à 99 999 \$	0 %	10 %	0 %	10 %
De 100 000 \$ à 499 999 \$	12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,5 %
De 500 000 \$ à 999 999 \$	15 %	15 %	15 %	15 %
De 1 M\$ à 1,999 M\$	17,5 %	17,5 %	17,5 %	17,5 %
De 2 M\$ à 3,999 M\$	20 %	20 %	20 %	20 %
De 4 M\$ à 4,999 M\$	25 %	25 %	25 %	25 %
5 M\$ et plus	30 %	30 %	30 %	30 %

- Au Canada, l'attribution d'actions différées est calculée au prorata et acquise sur une période de quatre ans et l'attribution d'unités d'actions différées en espèces et d'espèces différées est calculée au prorata et acquise sur une période de trois ans.
- La proportion restante de la rémunération variable non reportée est livrée en espèces immédiates.

Provisions de récupération – Attributions non acquises

- À la discrétion de Citi, la portion différée non acquise des attributions des années précédentes et à venir pourrait faire l'objet d'un ajustement. Tous les employés qui reçoivent des attributions sous forme d'actions différées et d'unités d'actions différées en espèces sont assujettis aux dispositions suivantes du programme d'accumulation du capital pertinent :
 - le participant a reçu une attribution en fonction de relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
 - le participant a participé volontairement à fournir des renseignements substantiellement inexacts en lien avec les relevés financiers publics et vérifiés substantiellement inexacts; ou
 - le participant a enfreint substantiellement toute limite de risque établie ou vérifiée par la direction générale ou l'équipe de gestion de risque, ou les deux; ou
 - le participant a fait preuve de négligence grave.
- Les attributions d'espèces différées aux Employés protégés comprennent une disposition de « Récupération générale » en plus des conditions de récupération indiquées ci-dessus :
 - En vertu de la Récupération générale, le comité peut annuler une unité d'actions, en entier ou en partie, en raison d'un rendement insuffisant s'il détermine que le cadre a fait preuve de négligence grave ou d'un jugement substantiellement imprudent ayant causé du tort à toute activité d'affaires de Citi ou ayant entraîné des sanctions réglementaires actuelles ou futures.
 - Le comité peut également annuler l'attribution si le cadre n'a pas supervisé les personnes ayant adopté un tel comportement ou n'a pas escaladé correctement un tel comportement.

Départ

- Habituellement, Citi n'accorde pas d'indemnité de départ en cas de cessation d'emploi prématurée. L'indemnité de cessation d'emploi est une mesure discrétionnaire à moins d'obligation contraire de la loi locale.

Garanties, paiements forfaitaires et paiements de retenue de garantie

- Les mesures incitatives garanties et les attributions pour la fidélisation du personnel peuvent uniquement être remises dans des circonstances exceptionnelles et uniquement en faisant référence à la première année de service.
- Les attributions garanties ayant pour but de fidéliser le personnel peuvent uniquement être proposées dans des circonstances exceptionnelles, comme dans le cadre d'une restructuration importante, pendant une fusion ou lors d'une réduction progressive des opérations d'une entreprise, afin de conserver un groupe d'employés particulier sur les lieux d'affaires.

Couverture personnelle

- Citi interdit aux employés de signer des contrats d'assurance, de participer à des stratégies de couverture personnelle ou de conclure des ententes liées à la rémunération ou à la responsabilité susceptibles de saper les effets d'équilibrage des risques de leurs dispositions de rémunération.
- En outre, la Politique de négociation et d'investissement personnels de Citi (la « PN IP ») interdit toute forme de couverture (autre que les couvertures de change) par les personnes visées (y compris les directeurs et les dirigeants) d'actions restreintes non acquises ou d'actions différées attribuées à titre de rémunération dans le cadre du programme d'accumulation du capital de Citi. La PN IP interdit également les transactions spéculatives sur les titres de Citi, y compris les ventes d'options d'achat à découvert et les stratégies d'options spéculatives, ainsi que toute autre transaction qui tirerait profit d'une baisse de la valeur d'un titre de Citi. La PN IP autorise généralement les personnes visées (sauf les directeurs et les dirigeants) à couvrir les positions de long terme acquises des titres Citi qui sont alors négociables. Les personnes visées par la PN IP comprennent (mais sans s'y limiter) les individus qui :
 - 1) peuvent avoir accès à des informations importantes non publiques concernant Citi,
 - 2) sont employés par le groupe des clients institutionnels de Citi,
 - 3) sont des employés enregistrés auprès de la FINRA ou des associés de l'une des entités de courtage de Citi aux États-Unis, ou
 - 4) travaillent dans une entreprise de valeurs mobilières ou de conseil au sein de Citi Personal Wealth Management, ainsi que certaines personnes qui sont reliées à des personnes visées.

Étant donné que les administrateurs et les dirigeants qui sont des personnes visées en vertu de la PN IP sont également assujettis à la politique de couverture applicable aux administrateurs et aux dirigeants conformément aux directives en matière de gouvernance d'entreprise, une transaction proposée par un administrateur ou un dirigeant pourrait être interdite suite à l'application d'une politique, même si la transaction serait autorisée en vertu de l'autre politique.

Mesure du rendement

Détermination des réserves de primes à l'échelle de l'entreprise

- Les réserves de primes de Citi sont calculées à l'échelle de l'entreprise. Pour les unités d'affaires lucratives, les réserves de primes incitatives reflètent l'attribution que des groupes d'employés devraient recevoir en fonction de leur création de valeur économique et de leurs talents uniques. La remise des réserves de primes sera effectuée en fonction de la création de la valeur économique mesurée sur une échelle de risque ajustée (y compris des charges de capital expresses) calculée au niveau du secteur d'activités principal. La direction générale effectuera les ajustements de risques discrétionnaires en fonction des facteurs exclus de la détermination mécanique des réserves de primes, combinés à des ajustements pour les facteurs stratégiques (p. ex. : pressions concurrentielles à court terme pour les talents, importance stratégique de la franchise, etc.) pour déterminer les réserves de

primes finales. Les réserves de primes incitatives pour les unités d'affaires non lucratives et en réduction progressive des opérations sont ajustées en fonction du rendement de Citi et de l'unité d'affaires, de la stratégie et du positionnement stratégique de l'unité d'affaires et de la concurrence de talents.

Évaluation du rendement individuel et processus de détermination d'attribution

- Citi dispose d'un processus de gestion du rendement annuel par le biais d'un système de gestion des talents et du rendement à l'échelle de l'entreprise.
- L'évaluation du rendement des employés canadiens s'appuie sur les objectifs individuels et sur les normes de leadership de Citi, qui incorporent des facteurs de gestion du risque et d'autres facteurs de rendement non financiers en fonction du secteur d'affaires pendant le processus d'évaluation du rendement (se référer à la partie concernant les normes de leadership ci-dessus dans cette section).
- Les personnes effectuent une auto-évaluation en fonction de leurs objectifs individuels et des normes de leadership. Cette dernière est suivie d'une discussion entre la personne et son directeur. Les directeurs terminent l'évaluation de la personne en tenant compte de ses objectifs et d'autres mesures pouvant être pertinentes aux affaires et en consignnant le rendement et la contribution de la personne dans le système de gestion des talents et du rendement à l'échelle de l'entreprise. Une évaluation des objectifs et une évaluation du leadership sont ensuite données en fonction des facteurs de rendement ciblés pour la personne.
- Les directeurs doivent faire preuve de minutie en tenant compte des mesures de risque pertinentes à leur unité d'affaires en déterminant l'évaluation du rendement de la personne, particulièrement en appliquant toute mesure discrétionnaire pouvant entraîner un résultat de rémunération différent de celui découlant du rendement de l'unité d'affaires de la personne.
- Les Employés protégés des groupes 1 et 2 sont assujettis à un autre processus d'évaluation des risques indépendant pour lequel les fonctions de contrôle (c.-à-d. : conformité, finance, risque, audit interne et juridique) permettent une évaluation de leurs comportements de risque. Les résultats des processus d'évaluation des risques indépendants sont compris dans le système d'évaluation du rendement pour informer le directeur de l'Employé protégé dirigeant l'évaluation du rendement.

Évaluation des risques des régimes de rémunération

- Citi a élaboré des processus pour évaluer les risques de ses régimes de rémunération, contrôlés par le Global Incentive Council (« GIC »). Les objectifs du GIC sont d'établir des politiques d'entreprise et de contrôler la conception des mesures incitatives et du processus d'administration de Citi. La responsabilité de GIC est de créer des normes pour les régimes de rémunérations avec mesures incitatives qui n'encouragent pas la prise de risques excessive.

Rémunération des employés exerçant des fonctions de contrôle

- Citi prend plusieurs mesures pour éviter les conflits d'intérêts entre l'entreprise et les fonctions de contrôle. Les voici :
 - les employés exerçant des fonctions de contrôle ont des liaisons hiérarchiques séparées de l'entreprise. Ces liaisons hiérarchiques associées aux fonctions de contrôle sont responsables de la rémunération de ces employés en termes de rémunération à la clôture de l'exercice, d'augmentation de salaire et de promotion.
 - les fonctions de contrôle sont distribuées sous forme de réserve de primes distincte des entreprises lucratives. Les décisions au sujet de la distribution de ces réserves sont prises au sein de l'équipe des fonctions de contrôle.

- la rémunération (tant le salaire que les mesures incitatives variables) pour les fonctions de contrôle est comparée régulièrement aux données externes du marché pour veiller à ce qu'elle suive les tendances du marché. Le niveau de rémunération variable pour les employés exerçant des fonctions de contrôle est déterminé en comparant le rendement aux objectifs fixés et évalués au sein de leurs fonctions respectives.

Gestion du rendement

Le processus d'évaluation du rendement des employés canadiens est effectué en fonction des objectifs individuels et en comparant les normes de leadership et de financement responsable de Citi.

Normes de leadership de Citi

Les normes de leadership de Citi sont maintenant incorporées au processus d'évaluation du rendement en évaluant les objectifs individuels et les comportements de leadership au sein de leurs accomplissements impliquant des facteurs de rendement autres que financiers. Voici les normes de leadership de Citi :

- **Contribue au développement de notre équipe** – recrute des personnes talentueuses et forme des équipes pour Citi en créant une culture de méritocratie et de transparence, en plus de souligner l'excellence, l'initiative et le courage
 - Inspire et motive l'équipe à travailler en collaboration pour obtenir des résultats supérieurs
 - Crée un environnement donnant envie de respecter les normes d'éthique les plus rigoureuses
 - Incarne la croissance personnelle en plus de fournir continuellement de l'accompagnement et de la rétroaction pour favoriser le développement continu et la fidélisation du personnel
 - Attire des personnes talentueuses et forme une équipe aux talents diversifiés en plus de reconnaître et de récompenser le rendement et d'accorder des promotions en conséquence
- **Offre de la valeur aux clients** – favorise la valeur économique et l'impact social positif pour les clients, les entreprises, les gouvernements et les collectivités
 - Accorde la priorité aux clients en anticipant, en comprenant et en dépassant leurs attentes et leurs besoins
 - Agit comme un partenaire de confiance envers les clients en proposant des conseils, des produits et des services de qualité supérieure
 - Fait ressortir le meilleur de Citi et utilise ses connaissances au sujet des préoccupations globales et des tendances du marché pour favoriser la valeur et la survaleur auprès des clients
 - Alimente l'innovation, la différenciation concurrentielle et la mise en marché rapide en apprenant activement des autres
- **Travaille en partenariat** – travaille en collaboration avec l'ensemble de l'entreprise et encourage les autres à atteindre les meilleurs résultats pour Citi et pour nos clients
 - Incarne le leadership à l'échelle de l'entreprise en adoptant des perspectives uniques de Citi afin d'obtenir les meilleures solutions possibles
 - Permet de se lancer le défi d'améliorer son rendement par l'écoute active et la participation à des dialogues constructifs, et encourager ses collègues à faire de même
 - Traite les autres avec respect et présume que les intentions des autres sont basées sur des objectifs communs et des fins partagées
- **Alimente le progrès** – favorise une culture de normes rigoureuses, encourage le progrès, accueille le changement à bras ouverts et remet le statu quo en question pour soutenir la vision et la stratégie d'entreprise de Citi.

- Transmet une vision orientée vers l'avenir et sensible aux changements dans l'environnement
 - Inspire l'enthousiasme et mobilise des ressources pour alimenter un changement productif et novateur
 - Démontre de la confiance et de la souplesse en périodes difficiles
 - Crée une ambiance positive lors de l'implantation d'initiatives à l'échelle de Citi
- **Partage nos valeurs** – veille à obtenir des résultats systématiquement responsables tout en alimentant le rendement et en équilibrant les risques à court et à long terme.
 - Établit la norme en faisant preuve d'une intégrité à toute épreuve pour chaque décision
 - Donne l'exemple et est prêt à faire des choix difficiles pour soutenir Citi et nos parties prenantes
 - Améliore Citi pour tous en donnant priorité aux intérêts des clients et de Citi plutôt qu'aux intérêts des personnes ou des équipes
 - A le courage de toujours faire ce qui est juste et l'humilité d'apprendre de ses erreurs
 - **Obtient des résultats** – établit des normes élevées et atteint des objectifs de rendement en traçant une voie claire vers des résultats éthiques et durables
 - Traduit la stratégie de Citi en plans d'affaires efficaces tout en surmontant les obstacles de manière proactive
 - Donne priorité aux tâches les plus cruciales se trouvant dans sa ligne de mire
 - Fixe des objectifs et mesure le progrès pour faire en sorte que l'entreprise puisse se concentrer sur l'éthique, l'exécution et les résultats
 - Attend de soi et de son équipe qu'ils atteignent ou dépassent les attentes de façon constante

Finances responsables

Des finances responsables évaluent le comportement individuel par rapport à la gestion de risque et aux facteurs de conformité. L'évaluation des finances responsables comprend :

- Évaluer adéquatement les relations risques-avantages au moment de prendre des décisions d'affaires, en tenant compte particulièrement de la réputation de l'entreprise et en protégeant la Banque en faisant preuve de jugement moral en ce qui concerne les pratiques d'affaires.
- Reconnaître et signaler aux échelons supérieurs le risque inhérent à des situations ou à des opérations en particulier. L'impact de ces risques sur n'importe quelle partie de Citi doit être évalué, surveillé, contrôlé et signalé adéquatement.
- Mener ses activités commerciales et quotidiennes conformément à l'engagement de Citi envers l'équité dans toutes les transactions et les pratiques, ce qui suppose de traiter adéquatement les clients tout au long du cycle de vie d'un produit ou d'un service.
- Se conformer au Code de conduite, aux politiques commerciales et d'entreprise particulières et mettre en œuvre les mesures de contrôle adéquates dans le cadre de ses responsabilités quotidiennes.
- Contribuer à une culture de conformité « sans surprises » en faisant preuve de transparence et de franchise dans le traitement des questions de contrôle. Régler les problèmes ou en assurer le suivi jusqu'à leur résolution, communiquer clairement, faire participer les autres et acheminer les problèmes en temps opportun.

Divulgations quantitatives

Le comité de gouvernance du Conseil d'administration vérifie et approuve annuellement la philosophie et les directives générales de rémunération pour l'équipe de cadres supérieurs de la Banque et les autres preneurs de risques importants.

Les tableaux qui suivent résument le nombre d'employés ayant reçu des attributions ou des paiements pour chaque catégorie, tel qu'indiqué ci-dessous, pendant l'année ayant pris fin le 31 décembre :

	Haute direction		Autres preneurs de risques importants	
	2019	2018	2019	2018
Nombre total d'employés	11	11	26	25
Employés recevant une prime de rémunération variable	11	11	23	23
Employés recevant des primes garanties	–	–	1	–
Employés ayant reçu une prime à la signature	–	–	–	–
Nombre d'indemnités de départ	–	–	2	–

Le tableau qui suit résume la rémunération différée payée pendant l'année et non réglée en date du 31 décembre :

	Cadres supérieurs		Autres preneurs de risques importants	
	2019 \$	2018 \$	2019 \$	2018 \$
Non réglée*				
Espèces différées	1 853	1 746	1 672	1 393
Unités d'actions différées en espèces	835	–	575	–
Actions différées	1 252	3 293	1 030	2 713
Payée				
Espèces différées	863	802	749	613
Unités d'actions différées en espèces	–	–	–	–
Actions différées	1 273	1 605	1 025	1 357

* Les montants non versés sont exposés à des facteurs d'ajustement a posteriori explicites et (ou) implicites.

Le tableau suivant résume les primes de rémunération totales remises aux cadres supérieurs et aux autres preneurs de risques importants de la Banque pour 2019 :

	Cadres supérieurs		Autres preneurs de risques importants	
	Non affectée \$	Différée \$	Non affectée \$	Différée \$
Rémunération fixe				
Espèces	4 859	–	9 353	–
Actions et instruments similaires	–	–	–	–
Autre	238	–	451	–
Rémunération variable				
Espèces	4 185	843	8 438	1 087
Actions et instruments semblables aux actions	–	1 093	–	1 021
Autre	–	–	–	–

Le tableau suivant résume les primes de rémunération totales remises aux cadres supérieurs et aux autres preneurs de risques importants de la Banque pour 2018 :

	Haute direction		Autres preneurs de risques importants	
	Non affectée \$	Différée \$	Non affectée \$	Différée \$
Rémunération fixe				
Espèces	4 817	–	9 113	–
Actions et instruments similaires	–	–	–	–
Autre	223	–	422	–
Rémunération variable				
Espèces	4 392	914	5 222	847
Actions et instruments semblables aux actions	–	1 126	–	800
Autre	–	–	–	–

Remarques :

1. La rémunération fixe en « espèces non sujette à des restrictions » comprend le salaire de base, les cotisations sociales de l'employeur et le régime des soins médicaux et dentaires de l'employeur.
2. La rémunération fixe « autre non sujette à des restrictions » représente les cotisations de retraite postérieures à l'emploi, c.-à-d. la contribution de l'employeur au régime de retraite de Citibank Canada.
3. La rémunération variable « en espèces non sujette à des restrictions » représente la portion de la prime annuelle versée en espèces.
4. La rémunération variable en « espèces différée » représente la partie en espèces différées de la prime annuelle.
5. La rémunération variable en « actions différées » représente la partie en actions de la prime annuelle.

Il n'y a eu aucune réduction en 2019 et 2018 en raison d'ajustements ex post explicites et implicites.